

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

1. **Communication de M. le président** (p. 2).
2. **Questions au Gouvernement** (p. 2).
  - POLITIQUE AGRICOLE (p. 2)
    - MM. Alain Le Vern, Louis Le Pensec, ministre de l'agriculture et de la pêche.
  - REVALORISATION RÉTROACTIVE DES PRESTATIONS FAMILIALES (p. 3)
    - Mme Véronique Neiertz, M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé.
  - ACCORD MULTILATÉRAL SUR L'INVESTISSEMENT (p. 3)
    - M. Bernard Roman, Mme Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement.
  - SITUATION ÉCONOMIQUE (p. 4)
    - MM. Henri Nallet, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.
  - POLITIQUE FAMILIALE (p. 6)
    - MM. Jean-Paul Charié, Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé.
  - ACCORD SALARIAL DANS LA FONCTION PUBLIQUE (p. 6)
    - MM. Gérard Hamel, Emile Zuccarelli, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.
  - AIDES EUROPÉENNES À L'AGRICULTURE (p. 7)
    - MM. François Vannson, Louis Le Pensec, ministre de l'agriculture et de la pêche.
  - CONSOMMATION DE DROGUES (p. 7)
    - MM. Charles de Courson, Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé.
  - POLITIQUE AGRICOLE (p. 9)
    - MM. Jean-Claude Lenoir, Louis Le Pensec, ministre de l'agriculture et de la pêche.
  - PLAN SOCIAL DE RENAULT (p. 9)
    - MM. Jacques Brunhes, Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie.
  - REMBOURSEMENT DE LA PILULE (p. 11)
    - Mme Muguette Jacquaint, M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé.
  - AIDES AUX ANCIENS COMBATTANTS (p. 11)
    - MM. Jacques Desallangre, Jean-Pierre Masseret, secrétaire d'Etat aux anciens combattants.
  - UTILISATION DES CRÉDITS D'INSERTION (p. 12)
    - MM. Hubert Grimault, Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé.

3. **Entrée et séjour des étrangers en France et droit d'asile.**
  - Explications de vote et vote sur l'ensemble d'un projet de loi en nouvelle lecture (p. 13).

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur.

Mme Catherine Tasca, présidente de la commission des lois.

### EXPLICATIONS DE VOTE (p. 16)

MM. Christophe Caresche,  
Claude Goasgueu,  
Georges Sarre,  
André Gerin,  
Henri Cuq.

### VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 20)

Adoption, par scrutin, de l'ensemble du projet de loi.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 20)

## PRÉSIDENTE DE M. MICHEL PÉRICARD

4. **Nomination d'un député en mission temporaire** (p. 20).
5. **Désignation de candidats à des organismes extraparlimentaires** (p. 20).
6. **Utilisation des fonds publics en Corse.** – Discussion d'une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête (p. 21).

M. Yves Tavernier, rapporteur de la commission des finances.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur.

### DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 24)

MM. Roger Franzoni,  
Michel Vaxès,  
José Rossi,  
Jean Glavany,  
Henri Cuq,  
Charles de Courson,  
Guy Hascoët.

Clôture de la discussion générale.

### Article unique (p. 32)

Amendement n° 1 de M. Franzoni : MM. Roger Franzoni, le rapporteur, le ministre, Charles de Courson. – Adoption.

M. le président.

MM. Jean Glavany, Jean Pontier.

### VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 33)

Adoption de l'article unique modifié de la proposition de résolution.

7. **Ordre du jour** (p. 33).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

**M. le président.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à quinze heures.)*

**M. le président.** Mes chers collègues je vous informe qu'il n'y aura pas de suspension de séance après les questions au Gouvernement.

Nous passerons directement aux explications de vote et au vote sur le projet de loi relatif à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile, en nouvelle lecture.

1

## COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT

**M. le président.** Mes chers collègues, sur ma proposition, le bureau de notre assemblée a décidé d'inviter M. Tony Blair, Premier ministre de Grande-Bretagne, à s'exprimer devant la représentation nationale.

Nous aurons donc l'honneur de l'accueillir dans cet hémicycle, le mardi 24 mars, à seize heures trente.

Je suis sûr que chacun d'entre nous aura à cœur, par sa présence, de témoigner des liens d'amitié qui unissent nos deux pays.

2

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par le groupe socialiste.

### POLITIQUE AGRICOLE

**M. le président.** La parole est à M. Alain Le Vern.

**M. Alain Le Vern.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Monsieur le ministre, le salon de l'agriculture vient d'ouvrir ses portes. C'est l'occasion, comme chaque année à pareille époque, de faire le point sur une activité essentielle pour nos concitoyens.

L'agriculture de demain ne sera pas uniquement consacrée à la production alimentaire ou à l'élevage. Elle devra également prendre en compte l'aménagement des territoires, des paysages, l'environnement. Bref, elle aura une triple vocation, économique, écologique et sociale.

Mais tout cela ne sera possible que si la politique agricole commune continue de répondre aux attentes légitimes des agriculteurs et des éleveurs français. Or, et cela m'inquiète, l'Europe a un peu trop tendance à se soumettre aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, qui risquent d'uniformiser les modes de production.

Dans l'intérêt de nos concitoyens, de nos agriculteurs et de nos éleveurs, de notre économie et de notre industrie, les acquis de la politique agricole commune doivent être préservés.

Je sais pouvoir compter sur votre vigilance mais je souhaite savoir comment vous comptez aborder ces différents sujets. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

**M. Louis Le Penec,** *ministre de l'agriculture et de la pêche.* Monsieur le député, le Salon international de l'agriculture est une brillante illustration du fait que l'agriculture française est à la croisée des chemins, sous l'influence de la libéralisation croissante des marchés mondiaux, de la déprise dans un certain nombre de régions, de la concentration des exploitations et de la diminution des actifs.

Vous avez dit que des attentes nouvelles se faisaient jour. Nos concitoyens souhaitent que l'agriculture assume ses diverses fonctions : bien évidemment la fonction économique consistant à produire des biens alimentaires, mais aussi une fonction incontestée d'aménagement du territoire, par une meilleure répartition de l'activité, ainsi que la préservation de l'équilibre et d'une gestion durable de nos ressources naturelles.

Il est apparu au Premier ministre que le temps était venu de proposer au monde agricole un nouveau contrat avec la nation. C'est le sens du projet de loi que je présenterai au Parlement au printemps prochain ; il soulignera la façon dont la nation entend reconnaître ces différentes fonctions.

Mais il ne vous a pas échappé que nous n'étions pas les seuls à la croisée des chemins, que les autres pays d'Europe étaient confrontés aux mêmes interrogations et que l'Union européenne avait d'importants rendez-vous à préparer, celui de l'élargissement, qui a des incidences dans le domaine agricole, mais aussi ceux des grandes conférences multilatérales de l'an 2000 au sein de l'Organisation mondiale du commerce.

L'Europe a apporté un commencement de réponse et s'appête à nous présenter, le 18 mars, les propositions de règlement du paquet Santer. Ce que nous en savons nous permet d'ores et déjà d'affirmer que ces propositions ne sont pas satisfaisantes en l'état et qu'elles appellent par conséquent des inflexions très sérieuses.

Comment nous préparons-nous à obtenir ces inflexions ? D'abord, par une concertation très poussée avec les organisations agricoles, que je reçois, dans leur diversité, au retour de chaque conseil des ministres de

l'agriculture. Deuxièmement, par une très étroite concertation avec l'ensemble des Etats membres, et j'ai des rencontres bilatérales avec mes quatorze collègues.

S'agissant d'une question considérée à juste titre comme stratégique pour l'avenir de notre production agricole et de notre agriculture, il va sans dire qu'il n'y aura qu'une expression de la France : c'est le souhait du Premier ministre, c'est le souhait du chef de l'Etat.

Je ferai connaître, le 31 mars, l'analyse que nous faisons sur les propositions du paquet Santer et je rappellerai fortement que nous souhaitons que l'Europe prenne en compte les attentes des citoyens et du monde agricole, et qu'elle nous présente, au cours des mois qui viennent, des propositions correspondant aux attentes de nos exploitants. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Lucien Degauchy.** Ils ne vont pas être déçus !

#### REVALORISATION RÉTROACTIVE DES PRESTATIONS FAMILIALES

**M. le président.** La parole est à Mme Véronique Neiertz.

**Mme Véronique Neiertz.** Ma question s'adresse à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.

En raison d'une décision du Conseil d'Etat, motivée par la non-revalorisation des prestations familiales par vos prédécesseurs (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), un décret de décembre 1997 a revalorisé la base mensuelle des prestations familiales de 0,85 % pour la période de juin à décembre 1995.

En conséquence, le Gouvernement va devoir réparer les erreurs de ses prédécesseurs et rembourser les familles. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*) Les caisses d'allocations familiales ont averti les familles qu'elles allaient être remboursées rétroactivement.

**M. Jacques Myard.** Et la suppression des allocations familiales ?

**Mme Véronique Neiertz.** Madame le ministre, pouvez-vous nous préciser selon quelles modalités et selon quel calendrier ce remboursement rétroactif va avoir lieu ? Les familles doivent-elles effectuer des démarches particulières auprès des caisses d'allocations familiales, ou bien ce qui leur est dû leur sera-t-il versé automatiquement, et à partir de quelle date ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé.

**M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé.** Madame la députée, je ne peux que confirmer ce que vous venez de dire : en 1993 et 1995, le Conseil d'Etat a condamné les gouvernements de l'époque. Celui de 1993 parce qu'il n'avait revalorisé la base mensuelle du calcul des allocations familiales qu'une fois dans l'année, alors que la loi prescrivait deux révisions.

**M. Julien Dray.** Qui était le Premier ministre ? Balladur !

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** En 1995, le Conseil d'Etat a demandé une revalorisation plus importante, l'augmentation n'ayant été que de 1,2 %.

Un décret de décembre 1997 a remédié à cette situation, mais il reste maintenant à passer à l'action. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

C'est tout au long du mois de mars que les familles allocataires se verront rembourser ce qui leur est dû. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.) Ce délai est dû à des difficultés informatiques, notre système ne permettant pas de remonter au-delà de deux ans.

Le premier versement aura lieu au cours du mois de mars et les petites créances seront remboursées le 5 avril, sauf dans un certain nombre de départements, dont la région parisienne, où ces petites créances seront remboursées dans la deuxième quinzaine d'avril.

Au total, 550 millions seront versés aux familles. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### ACCORD MULTILATÉRAL SUR L'INVESTISSEMENT

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Roman.

**M. Bernard Roman.** Ma question s'adresse à Mme le ministre de la culture et de la communication.

L'accord multilatéral sur l'investissement, négocié depuis mai 1995 dans le plus grand secret, et donc sans aucune transparence, témoigne d'une conception étonnante de l'intérêt général.

Cette forme d'intégrisme libéral (*Exclamations sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), qui assimile toute chose à de la marchandise, représente un danger pour notre société. Quel peut être l'avenir d'une société qui livre son patrimoine culturel à des spéculateurs sans scrupules ?

Non, la création et la culture ne sont pas des marchandises comme les autres. Non, l'émotion ne se marchande pas, elle se cultive, elle se préserve. Nous devons donc agir pour préserver l'exception culturelle française et européenne, qui a été défendue d'arrache-pied pendant les négociations de l'Uruguay Round.

Cette exception culturelle doit être intégralement préservée. Toute autre logique conduirait au démantèlement des systèmes de protection, tels les quotas de diffusion, et à la disparition programmée des fonds de soutien ainsi que des aides publiques à la création.

Quelle position le Gouvernement entend-il adopter face à cet accord lourd de menaces pour la grande idée, que nous partageons sur les bancs du groupe socialiste, de la culture française ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement.

**Mme Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement.** Monsieur le député, la réunion du groupe de haut niveau qui devait avancer dans la négociation sur l'accord multilatéral sur l'investissement, les 16 et 17 février derniers, n'a pas permis d'envisager raisonnablement une signature pour la fin du mois d'avril.

Le Gouvernement français a, par la voix de ses représentants, fermement réaffirmé les quatre conditions indispensables dans toute hypothèse de signature de cet accord.

La première, c'est l'exigence de voir reconnue, inscrite et respectée, l'exception culturelle générale telle que nous l'envisageons, c'est-à-dire concernant l'audiovisuel, et portant sur tous les systèmes de protection et de soutien, le cinéma, la création et les programmes audiovisuels, le domaine culturel, les quotas liés à la chanson, les conditions spécifiques réservées à l'édition, la protection de notre patrimoine, en particulier en ce qui concerne le commerce des œuvres d'art.

Comme vous l'avez très justement dit, la culture et les biens culturels ne se marchandent pas, ce ne sont pas des marchandises comme les autres, et l'on ne peut pas envisager de laisser un pan entier de notre démocratie, nécessaire au respect du droit à la culture, mais aussi à une information plurielle, être entièrement déterminé par le pouvoir de l'argent.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a pris une position dès le début ; il la maintient et l'exprime fortement.

En ce qui me concerne, j'aurai l'occasion de rappeler les 15 et 16 mars prochain au conseil informel des ministres de la culture européens, la position du gouvernement de la France, que j'ai déjà exprimée devant mes collègues lors de différentes réunions.

Par ailleurs, lors de la conclusion des assises de Birmingham sur l'audiovisuel, je rappellerai non seulement la position du gouvernement français, que rejoignent progressivement un nombre non négligeable de gouvernements et de ministres de la culture, mais aussi les propositions de notre pays.

Sur les autres sujets, le Gouvernement maintient sa position, qu'il s'agisse de l'exigence d'apporter des solutions aux lois de portée extraterritoriale, et en particulier de notre refus de la loi Helms-Burton, ou de la nécessité de respecter la possibilité pour l'Europe de continuer son évolution vers une intégration économique et monétaire.

Enfin, il a exprimé clairement sa volonté de ne pas aller dans le sens d'un dumping social ou environnemental. Cette position sera bien évidemment maintenue au cours des réunions des 25 et 26 avril, mais elle le sera aussi par la suite car elle correspond, je crois, au vœu de l'ensemble des Français, au-delà même de ceux qui se sont mobilisés depuis le début de ces négociations dans les milieux audiovisuels et culturels.

Je veux vous rassurer. Depuis que je suis en fonctions, je suis en contact régulier avec l'ensemble des représentants des auteurs, des créateurs et des professions concernées par cette exception culturelle générale. Nous continuons d'œuvrer ensemble pour favoriser la liberté de création et le droit à la culture pour tous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

#### SITUATION ÉCONOMIQUE

**M. le président.** La parole est à M. Henri Nallet.

**M. Henri Nallet.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Depuis quelque temps les signes d'une meilleure santé de notre économie se multiplient.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.** Merci Juppé ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Odette Grzeżulka.** Merci Jospin !

**M. Henri Nallet.** La croissance de l'économie se manifeste par une amélioration de la consommation et par une amélioration de l'investissement. Notre commerce extérieur présente par ailleurs un solde extrêmement positif. Conséquence de tout cela, les rentrées fiscales s'améliorent.

**M. Jean-Paul Charié.** Grâce à qui ?

**M. Henri Nallet.** Chacun sait la part que le gouvernement actuel a pris dans cette amélioration de la situation. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) J'aimerais connaître, au-delà de l'analyse qu'il fait de l'amélioration de la situation, la façon dont il compte accompagner cette croissance retrouvée afin que celle-ci contribue le mieux possible à créer de l'emploi. Plus particulièrement, à quoi compte-t-il consacrer les marges de manœuvre budgétaires qu'il va ainsi retrouver ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

**M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** En effet, les comptes provisoires dont on peut disposer pour 1997 comme les indicateurs conjoncturels confirment, ainsi que vous l'indiquez, monsieur le député, que notre pays est en train de retrouver un chemin de croissance forte : en 1997, la croissance s'élèvera à 2,4 % – elle a été principalement acquise au cours du second semestre (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) – et, en 1998, elle devrait être de 3 %.

Cela valide la stratégie que le Gouvernement met en œuvre depuis neuf mois.

D'abord, soutenir la croissance par la consommation ; cela a valu pour la hausse du SMIC, de 4 %, et pour les mesures budgétaires – je pense à l'allocation de rentrée scolaire. Bref, du pouvoir d'achat a été distribué, il s'est transformé en consommation et nous le retrouvons dans la croissance.

Ensuite, réduire le déficit budgétaire, non pas en imposant les ménages par une augmentation de la TVA, comme l'avait fait le gouvernement précédent, mais en imposant les entreprises, afin de ne pas nuire à la croissance. Celle-ci est de retour. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.* – *Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Enfin, continuer à enrichir le contenu en emplois de la croissance, car celle-ci ne servirait à rien si elle n'était pas créatrice d'emplois. C'est l'esprit du texte sur la réduction du temps de travail que Martine Aubry vient de faire voter.

Cette stratégie est cohérente : elle privilégie la croissance et l'emploi et, bien entendu, nous avons l'intention de la poursuivre en 1998.

Toutefois, les conséquences du choc asiatique, dont on a dit qu'il ne ralentirait pas massivement notre croissance mais qu'il faudrait en tenir compte, vont apparaître cette année. Il faudra, lorsque ce choc se fera sentir dans nos

entreprises, garder la tête froide. Pas plus qu'on ne doit dire, comme on l'a entendu sur certains bancs il y a quelques semaines : « Vous n'aurez jamais 3 % ! », on ne devra s'effrayer des conséquences du choc asiatique.

Deux débats sont ouverts.

Le premier est un peu polémique et je ne veux pas m'y attarder...

**M. Eric Doligé.** Attardez-vous-y un peu tout de même !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** ... quel que soit le plaisir que j'aurais d'y revenir. Il porte sur le point de savoir à qui est due la croissance. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** A nous !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** D'aucuns affirment qu'elle est due à la demande internationale, mais ceux-là se trompent. En effet, comme les chiffres le montrent, la part de l'international dans la croissance de 1998 sera, notamment en raison de la crise asiatique, plus faible que par le passé. Cette croissance est due à l'économie française elle-même !

D'autres prétendent qu'elle est due à la politique du gouvernement précédent. (« *Oui ! oui !* » et *applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Les députés de la majorité pourraient à la rigueur admettre, par honnêteté intellectuelle, que c'est peut-être le cas. Mais vous, mesdames, messieurs de l'opposition, vous ne pouvez pas le dire, car c'est parce que vous pensiez que votre politique était à ce point mauvaise et qu'elle nous conduisait dans le mur que vous avez été conduits à la dissolution ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Personne, en France, ne peut croire que la politique qui a été menée en 1996 et en 1997 porterait d'heureux fruits car, sinon, vous auriez été là pour les cueillir. Mais vous avez pensé qu'ils étaient pourris sur l'arbre. Vous aviez raison : c'est nous qui les avons fait pousser ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Quant au second débat, il tient en une question : que faire des fruits de la croissance ?

L'ensemble des salariés et des travailleurs indépendants de ce pays vont recueillir ces fruits sous forme de pouvoir d'achat : 3 % de croissance équivalent à plus de 2 % de pouvoir d'achat supplémentaires. Ce pouvoir d'achat, que nous avons stimulé à la fin de 1997, est l'origine du regain de la consommation et il sera, demain, à l'origine des investissements et de l'emploi.

Au début de 1997, le taux de chômage était de 12,5 %. Il était encore à ce niveau au lendemain de l'été. Il est maintenant tombé à 12,1 %. La baisse est significative, mais elle est évidemment insuffisante.

Au-delà du pouvoir d'achat, c'est l'emploi qui reste la priorité.

**M. Jean-Claude Lefort.** Très bien !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Ainsi que Lionel Jospin l'a répété à plusieurs reprises, le Gouvernement tout entier a une priorité : l'emploi.

Les fruits de la croissance seront recueillis pendant toute l'année par tous ceux qui trouveront un emploi grâce à cette croissance nouvelle.

Les bons résultats que nous enregistrons nous ont aussi permis de ne pas dépasser le plafond de 3 % de déficit public, chiffre bien inférieur à celui qui nous avait été légué. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Je tiens à le rappeler car je crois à l'efficacité de la dépense publique.

Quoi qu'il en soit, nous devons continuer de faire diminuer ce déficit. En effet, un déficit trop élevé conduit chaque année le budget à consacrer une part de plus en plus importante de ses ressources au remboursement des intérêts.

Si nous voulons une dépense publique efficace, si nous voulons qu'elle serve à la politique industrielle comme à la construction des écoles, à la rénovation des routes comme à l'action culturelle, nous devons retrouver des marges de manœuvre. Pour cela, il importe que nous poursuivions l'effort de réduction du déficit.

J'ajoute que nous n'avons, entre 1960 et 1991, dépassé qu'une seule fois ce déficit de 3 % qui apparaît à beaucoup comme miraculeux.

Notre pays n'a pas l'habitude d'avoir un déficit élevé et il n'y a d'ailleurs aucune raison pour qu'il conserve un tel déficit. Nous avons tout intérêt à ne pas continuer de faire porter nos dépenses par nos enfants en accroissant la dette ainsi qu'à retrouver des marges de manœuvre pour le moment où la croissance sera moins forte et où nous aurons alors besoin d'un déficit un peu plus important. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Arthur Dehaine.** C'est une réponse ou un discours ?

**M. Bernard Accoyer.** C'est trop long !

**Mme Christine Boutin.** Bla-bla-bla !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Dans ces conditions...

**Mme Nicole Catala.** Monsieur le président, intervenez !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** ... les fruits de la croissance seront recueillis en 1998 par le biais du pouvoir d'achat, de l'emploi et de l'assainissement de nos dépenses publiques.

Vous avez été, monsieur Nallet, ministre de l'agriculture. (« *Ça suffit !* » et *claquements de pupitres sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Sachons prendre modèle sur la sagesse des agriculteurs : ne pas manger son blé en herbe et être solidaire. La solidarité ira bien sûr en direction des exclus. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Un peu de silence, je vous prie !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Je comprends...

**M. Jean-Louis Debré.** Ah non ! Il continue ?

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** ... que l'opposition soit désappointée. Néanmoins, la réalité est celle que je viens de décrire, et il lui faut l'accepter après avoir essayé de la nier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Nous en venons au groupe du RPR.

#### POLITIQUE FAMILIALE

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Charié.

**M. Jean-Paul Charié.** Monsieur le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, quelle que soit leur arrogance, vos propos sont contredits par les faits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'en veux pour preuve la question que je vais vous poser, monsieur le Premier ministre.

A partir de ce mois de mars, 350 000 familles françaises, et vous en êtes heureux, vont perdre leurs allocations familiales.

Après la réduction de l'allocation pour la garde d'enfant à domicile, après la quasi-suppression de la demi-part fiscale en faveur des femmes seules, la suppression des allocations familiales est le troisième volet de votre politique familiale. Cette politique, sans aider les familles les moins favorisées, divise les Français. Elle va à l'encontre des intérêts de la France car la natalité est un élément fondamental de notre avenir.

Monsieur le Premier ministre, au nom de quel principe,...

**M. Pierre Ducout et M. Michel Vergnier.** La justice sociale !

**M. Jean-Paul Charié.** ... au nom de quelle vision de la France portez-vous ainsi atteinte à la dignité des familles françaises ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Faites silence mes chers collègues ! C'est la moindre des courtoisies !

La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé.

**M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé.** Monsieur le député, nous avons déjà longuement débattu ici du sujet qui vous préoccupe.

En effet, selon la loi, 350 000 familles bénéficieront de moins d'allocations familiales...

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.** Elles n'en toucheront plus du tout !

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Ces familles, qui représentent un très faible pourcentage, sont celles, qui, à notre avis – mais je ne vous force pas à partager cette conception de la solidarité – devaient le moins en bénéficier...

**M. Jean-Louis Debré.** C'est la gauche « caviar » qui parle !

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** ... tant pour des raisons liées aux revenus que pour d'autres, qu'il était nécessaire de prendre en considération eu égard à la conjoncture et à l'héritage que vous nous avez laissé, afin d'équilibrer le budget que vous aviez tellement de mal à boucler que vous avez renoncé à le faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

#### ACCORD SALARIAL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Hamel.

**M. Gérard Hamel.** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

Monsieur le ministre, vous vous êtes félicité de la récente signature d'un accord salarial au sein de la fonction publique. Vous n'avez cependant pas évoqué l'une de ses principales caractéristiques : son coût.

**M. Jean-Louis Debré.** Ils ne paient jamais !

**M. Gérard Hamel.** Sur trois ans, c'est en effet plus de 23 milliards que l'Etat va devoir payer.

Si l'on ajoute la fonction publique hospitalière et la fonction publique territoriale, qui suivent automatiquement les décisions prises concernant la fonction publique d'Etat, le coût atteint 40 milliards.

Pour financer les mesures, il faudra beaucoup, beaucoup de croissance ou, ce qui est probable, de nouveaux prélèvements sur le contribuable ou l'entreprise.

Comment allez-vous financer les milliards que vous avez déjà promis ? Respectant le principe « qui ordonne, paie », quelles compensations avez-vous prévues pour les collectivités territoriales qui se sont engagées à ne pas augmenter leurs impôts ?

**M. Jean-Louis Debré.** Là, ils sont gênés !

**M. Gérard Hamel.** Vous êtes-vous concerté avec le secrétaire d'Etat à la santé pour prévoir une augmentation équivalente des dotations hospitalières ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Jean-Louis Debré.** Très bonne question !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

**M. Emile Zuccarelli, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.** Monsieur le député, l'accord que le Gouvernement a signé avec cinq organisations représentatives des fonctionnaires est un accord équilibré, en ce sens que, en plus de l'effort nécessaire sur les bas salaires, destiné à faire en sorte qu'il n'y ait plus de fonctionnaires rémunérés en dessous du SMIC, il aura comme principal effet de maintenir simplement le pouvoir d'achat et la valeur du point pour les deux années qui viennent.

Il est facile de faire état d'un certain nombre de milliards. Je suis d'ailleurs étonné que vous vous soyez arrêté à la troisième année car vous auriez pu très facilement aller jusqu'à la quatrième.

**M. Arnaud Lepercq.** Dans quatre ans, vous ne serez plus là pour répondre !

**M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.** Ainsi, un effet de boule de neige vous aurait conduit à citer des chiffres encore plus impressionnants.

Le lendemain de la signature de l'accord, on m'a adressé de nombreuses remarques, allant soit dans le sens que vous évoquiez, soit dans le sens contraire, c'est-à-dire estimant que l'effort avait été insuffisant.

**M. Franck Borotra.** Nous voulons des chiffres !

**M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.** Sur la base de perspectives d'inflation il est vrai inférieures, mon prédécesseur avait évoqué, pour 1998, une majoration des salaires de 1,8 %.

Vous vous êtes inquiété quant à la perspective d'impôts nouveaux. Je voudrais vous rassurer : l'accord sera financé dans l'état actuel de la loi de finances initiale pour 1998. *(Applaudissements sur divers bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

**M. René André et M. Alain Dehaine.** Comment ?

**M. Jacques Pélassard.** Comment cela va-t-il se passer dans les hôpitaux ?

**M. Bernard Accoyer.** Scandaleux !

**M. Thierry Mariani.** Ce n'est pas une réponse !

**M. le président.** Un peu de silence, je vous prie !

**M. Franck Borotra.** Bravo pour la réponse du ministre !

**M. Philippe Auberger.** Elle est nulle !

#### AIDES EUROPÉENNES À L'AGRICULTURE

**M. le président.** La parole est à M. François Vannson.

**M. François Vannson.** Nous serons peut-être obligés de reposer la question de M. Hamel car la réponse du ministre n'était pas très claire. *(« C'est vrai ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Monsieur le ministre, par votre intermédiaire et à votre demande, la France a demandé et, semble-t-il, obtenu des instances européennes un plafonnement et une modulation nationale des aides à l'agriculture.

Cela pose un problème : la France étant le plus grand pays agricole de l'Union européenne, le plafonnement devrait obligatoirement se traduire, pour être effectif, par une baisse de l'enveloppe financière versée à la France.

Ne craignez-vous pas que le nouveau dispositif soit de nature à réduire considérablement les soutiens européens versés à la France ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

**M. Louis Le Penec,** ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, je suis d'accord sur votre affirmation...

**M. Jean-Louis Debré.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** La France est bien le premier pays agricole de l'Union européenne, et j'entends tout faire pour qu'il le reste !

**M. Christian Jacob.** C'est mal parti !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Mais après avoir dit mon accord sur cette affirmation, je dois dire mon désaccord sur l'autre partie de votre question.

Ce n'est pas moi qui ai demandé le plafonnement des aides...

**M. Christian Jacob.** C'est faux ! Vous l'avez demandé en conseil des ministres !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Je relève d'ailleurs que, compte tenu des propositions actuellement connues, il est possible qu'il en aille autrement le 18 mars.

Le paquet Santer envisage un plafonnement européen des aides par exploitation.

**M. Jean-Paul Charié.** Pouvez-vous nous affirmer que vous ne l'avez pas demandé ?

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Je ne suis pas d'accord sur une telle conception... *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

**M. Philippe Auberger et M. Christian Jacob.** C'est vous qui avez demandé ce plafonnement !

**M. Bernard Accoyer.** Quelle duplicité !

**M. le président.** Un peu de silence, s'il vous plaît !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** ... ne serait-ce que compte tenu des difficultés qui résulteraient de l'extrême diversité des exploitations.

En revanche, je revendique l'intérêt qu'aurait l'Europe à prévoir une modulation des aides selon les régions et les productions, en application du principe de subsidiarité. Mais j'assortis mes propos d'une double réserve et d'un avertissement.

Première réserve : il ne faudrait pas que la modulation des aides nous fasse nous acheminer vers une renationalisation de la politique agricole commune. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

**M. Christian Jacob.** C'est pourtant ce que vous proposez !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Seconde réserve : nous, première nation agricole de l'Europe, entendons voir préserver notre taux de retour sur le budget agricole.

Tels sont les deux écueils que l'Europe doit éviter...

**M. Jean-Paul Charié.** Et l'avertissement ?

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** ... et c'est pourquoi nous faisons preuve d'une particulière vigilance ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

**M. le président.** Nous en venons au groupe de l'UDF.

#### CONSOMMATION DE DROGUES

**M. le président.** La parole est à M. Charles de Courson. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

**M. le président.** Mes chers collègues, il n'est pas absolument indispensable qu'à chaque fois que M. de Courson est sur le point de prendre la parole, vous vous exclamiez. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste. – « Bravo de Courson ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Vous avez la parole, monsieur de Courson.

**M. Charles de Courson.** Monsieur le président, ma question s'adresse à Mme le garde des sceaux.

Mercredi dernier, cent onze personnalités du monde culturel, intellectuel et politique ont signé une pétition dans laquelle ils reconnaissent avoir consommé de la drogue et incitent implicitement à la dépénalisation de substances considérées comme illicites, sans d'ailleurs préciser lesquelles : cannabis, ecstasy, cocaïne, héroïne ? On ne sait !

Le contenu de cette pétition est inacceptable.

Il est inacceptable tout d'abord parce qu'il s'attaque au pacte républicain...

**M. Thierry Mariani.** C'est vrai !

**M. Charles de Courson.** ... qui oblige les puissants à respecter la loi autant, si ce n'est plus, que les plus faibles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

En second lieu, parce que le vrai but de cette pétition – la dépénalisation des drogues considérées comme illicites – est un mauvais coup porté à la santé publique et un désaveu du travail mené par des millions de parents, des milliers d'éducateurs qui, dans notre pays, se battent jour après jour pour faire reculer l'usage des stupéfiants, notamment chez les jeunes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Rassemblement pour la République.*)

C'est aussi une mauvaise action contre ceux qui, parfois au péril de leur vie, se battent contre les trafiquants de drogue qui amassent des fortunes considérables. (*« C'est vrai ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

D'ailleurs, l'organe international de contrôle des stupéfiants dénonce, dans un rapport paru il y a une semaine, « une culture qui, propagée par certains hommes politiques, idoles de la culture pop ou autres, non seulement tolère mais encourage activement la consommation de drogue à des fins ludiques ».

Plusieurs membres du Gouvernement doivent se sentir visés par ce rapport. (*« Voynet ! Voynet ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Aussi, madame le garde des sceaux, vous poserez deux questions.

Le Gouvernement entend-t-il, à l'égard des signataires de la pétition, appliquer la loi, qui sanctionne la présentation des drogues sous un jour favorable ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Le Gouvernement entend-il maintenir l'interdiction de consommation de la totalité des drogues actuellement considérées comme illicites ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé.

**M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé.** Monsieur le député, il y a beaucoup de choses dans vos deux questions. Je vous répondrais sommairement, ce qui est malheureux car le sujet mérite débat.

Il appartient au garde des sceaux de répondre à votre première interrogation. Je répondrai quant à moi à la seconde, puisqu'elle porte sur la santé publique.

Votre interrogation sur la consommation des drogues licites et illicites est d'autant plus essentielle qu'elle concerne la population française en général et notre jeunesse en particulier.

Vous avez fait allusion à un rapport de l'ONU qui a été publié il y a quelques jours.

**Un député du groupe de l'Union pour la démocratie française.** Excellent rapport !

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Il est, il est vrai, excellent. Mais, dans son excellence, il consacre l'échec, à travers le monde, de la répression utilisée comme seul moyen d'action. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean Glavany.** Eh oui !

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Je ne dis pas, monsieur de Courson, que la répression doit s'arrêter. En aucun cas, je ne le dis !

**M. François Bayrou.** Et alors ?

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Mais avec certaines drogues nouvelles qui sont fabriquées dans des laboratoires avec des substances que, souvent, nous ne connaissons pas, le péril est grand. Nous devons faire attention : l'accès à l'ecstasy et à de nouvelles drogues constitue, pour notre jeunesse, un réel danger.

**M. Jean-Louis Debré.** C'est de la bouillie !

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** En répondant à côté des questions, on risque de ne proposer que de la « bouillie », comme vous dites...

**M. Jean-Louis Debré.** Vous répondez complètement à côté, c'est incontestable !

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Quant à la dépénalisation, personne n'en a parlé si ce n'est dans la pétition.

Le Sénat a eu la sagesse de proposer un débat. Un débat est en effet, pensons-nous, nécessaire dans notre pays afin que les positions cessent d'être idéologiques et que l'on se soucie avant tout de la réduction des risques et de la santé publique. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

Je vous propose un tel débat. C'est à vous de disposer.

Il me semble que l'évolution des lois se fera par le biais de l'observation des mesures de santé publique prises dans d'autres pays,...

**Mme Françoise de Panafieu.** Exact !



**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** ... tant dans ceux qui, de libéraux, sont devenus répressifs, que dans ceux qui, de répressifs, sont devenus libéraux. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme Christine Boutin.** Attention !

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** De cette manière, nous pourrions éclairer la représentation nationale, et échapper à des prises de position sectaires, toujours domageables (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) et...

**Mme Christine Boutin et M. Charles de Courson.** Ce n'est pas vrai !

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** ... qui n'empêchent pas le trafic de continuer. J'espère que nous parviendrons à y mettre fin. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

#### POLITIQUE AGRICOLE

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Claude Lenoir.

**M. Jean-Claude Lenoir.** Depuis dimanche dernier, les regards d'une majorité de Français sont tournés vers le salon de l'agriculture où les représentants du monde agricole affichent leur fierté mais expriment aussi leur inquiétude. Il n'est pas étonnant qu'en cette séance de questions d'actualité un certain nombre de représentants des groupes politiques les aient relayés.

Monsieur le ministre de l'agriculture et de la pêche, le 18 mars prochain, vous allez engager au nom de la France une discussion au sein de la Commission européenne. Les agriculteurs le savent mais, au-delà d'eux-mêmes, beaucoup de Français sont concernés. Les propositions qui sont faites sont purement et simplement inacceptables. Qui aujourd'hui admettrait que son revenu soit diminué de 30 % ? Et pourtant, cette proposition faite par ces messieurs et dames qui siègent à Bruxelles risque aujourd'hui d'être acceptée par certains de nos partenaires.

En vous écoutant, monsieur le ministre, nous avons le sentiment que le gouvernement français fait preuve de bonnes intentions, affiche quelques résolutions, mais qu'il manque de détermination.

**M. Thierry Mariani.** Très bien !

**M. Jean-Claude Lenoir.** Au-delà des actifs du monde agricole, il y a toute une population rurale, dont je témoigne ici pour la Normandie, qui voit autour d'elle le dépeuplement s'accroître, les jeunes manquer de perspectives, l'investissement fléchir.

Pour que les élus locaux puissent accompagner les efforts de l'Etat en faveur d'une véritable politique d'aménagement du monde rural, il est nécessaire, monsieur le ministre, que vous affichiez une vraie résolution. Plutôt que d'aller engager une négociation à Bruxelles en anticipant sur le résultat et en recherchant dès le début un compromis, est-il possible de souhaiter que vous énonciez ici très clairement les points sur lesquels vous ne céderez pas, les acquis que vous êtes prêts à maintenir pour le monde agricole, notamment en ce qui concerne les revenus ?

Etes-vous prêt à dire ici que le gouvernement français fera tout, dans la négociation européenne comme dans la loi qu'il fera voter par le Parlement, pour que le revenu des agriculteurs ne soit en rien diminué et pour que l'avenir du monde rural soit assuré ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

**M. Louis Le Pensec,** *ministre de l'agriculture et de la pêche.* Est-ce trop demander aux parlementaires qui se préoccupent du devenir de notre agriculture de s'intéresser aussi à ce qui se passe à Bruxelles ? Comment peut-on parler ici de recherche de compromis alors que nous n'avons pas, à l'heure où je parle, connaissance des propositions définitives de règlement du paquet Santer. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Nous ne les connaissons que le 18 mars, et il me reviendra d'exprimer la position de la France le 31 mars. J'ai dit, répondant tout à l'heure à M. Le Vern, qu'il s'agira d'une expression unique, d'une expression forte qui traduira la détermination dont notre pays fait preuve depuis que nous avons connaissance de ce que sont les premières propositions du paquet Santer. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Jean-Louis Debré.** Vous en avez donc connaissance !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** M. Debré semble découvrir qu'il y a sur la table un premier paquet ! (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Il va sans dire que les appréhensions exprimées notamment par les éleveurs sont légitimes. (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.) La proposition de réduction, qui de 30 % semblerait passer à 35 %, a de quoi préoccuper singulièrement les éleveurs en production allaitante ou extensive. Je conçois aussi qu'une baisse du prix du lait garanti de 10 % à 15 % puisse contribuer à dessiner un avenir plutôt sombre. Ces perspectives ne sont pas acceptables – j'emploie ce mot depuis les premières propositions, mon appréciation sur ce point n'a pas varié – et nous entendons bien faire valoir les attentes de la France.

En très étroite concertation avec l'ensemble de la profession, nous avons élaboré des propositions alternatives. Nous n'aurons pas trop de tous les mois de 1998 pour dire notre volonté de voir l'Europe prendre en compte l'identité de l'agriculture européenne dans sa diversité. Si l'Europe a une ambition pour son agriculture, encore faudrait-il qu'elle en ait les moyens, nous ne cesserons de le dire. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Jean-Paul Charié.** Il faudrait un autre gouvernement !

**M. le président.** Nous en venons au groupe communiste.

#### PLAN SOCIAL DE RENAULT

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Brunhes.

**M. Jacques Brunhes.** Monsieur le ministre de l'économie et des finances, la direction du groupe Renault vient d'annoncer son intention de procéder à un nouveau plan social. Elle se propose de supprimer 2 700 emplois en 1998.

**M. Lucien Degauchy.** C'est scandaleux !

**M. Jacques Brunhes.** Des sites entiers sont menacés, tels Choisy, Le Mans, tel ETG Chausson à Gennevilliers, filiale à 100 % Renault, où, malgré les engagements, la production du véhicule utilitaire léger remplaçant du « Trafic » est délocalisée à Luton en Grande-Bretagne suivant les termes d'un accord conclu avec la General Motors. Cette décision conduira à la fermeture du site de Gennevilliers dans les trois à cinq ans, à la disparition de 1 100 emplois et à un nouvel affaiblissement du potentiel économique industriel de la région parisienne.

Renault entend encore faire appel aux fonds publics par le biais de départs en préretraite pour comprimer ses effectifs. Or la Cour des comptes a stigmatisé ce recours systématique au FNE par les constructeurs français. Le Gouvernement s'en est lui aussi ému.

Au même moment Renault s'apprête à annoncer d'importants bénéfices, près de 5 milliards de francs, réalisés l'an dernier.

**M. Philippe Briand.** Que fait le Gouvernement ?

**M. Jacques Brunhes.** La récente mission d'information parlementaire sur l'automobile a fait des propositions que la loi sur les 35 heures permettrait de concrétiser. Pour l'heure, Renault, sensible à la pression des ses actionnaires minoritaires – les fonds de pension américains – ne paraît malheureusement pas décidé à saisir cette opportunité. Il serait pour le moins paradoxal qu'un groupe dont l'Etat est encore actionnaire à 46 %...

**M. Philippe Briand.** Très bien !

**M. Jacques Brunhes.** ... se considère exonéré des priorités décidées par le Gouvernement en matière d'emploi...

**M. Philippe Briand.** Très bien !

**M. Jacques Brunhes.** ... – vous venez de le rappeler monsieur le ministre – et continue de solliciter des fonds publics pour supprimer des effectifs.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, comment le Gouvernement entend réagir après l'annonce de ce nouveau plan chez Renault. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

**M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie.** Monsieur le député, chaque année, aux mois de février et mars, le groupe Renault annonce divers mouvements concernant l'emploi de ses établissements. Il n'a pas dérogé cette année à cette règle et a donc annoncé devant les partenaires sociaux de l'entreprise ses intentions pour l'année 1998.

Le plan social de cette année est motivé par la recherche d'une plus grande compétitivité destinée à amener le groupe au même niveau que ses concurrents européens.

**M. Lucien Degauchy.** Il y a un an, vous auriez crié au scandale !

**M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.** Il y a en effet aujourd'hui, non seulement dans toute l'Europe, mais également en France, une surcapacité de production. On peut construire en Europe 18 millions de véhicules, mais le marché stagne autour de 13 millions.

**M. Lucien Degauchy.** C'est loin Vilvorde !

**M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.** Même si le redressement récent de l'automobile – les chiffres du début de l'année 1998 sont plutôt optimistes – est une réalité, il ne faut pas s'attendre à une progression sensible du marché au cours des prochaines années : en France comme dans les autres pays européens, les ventes sont plutôt liées au renouvellement d'un véhicule qu'à une première acquisition. Le marché européen est par ailleurs le plus concurrentiel du monde et il représente pour les groupes français Renault et PSA 85 % de leurs débouchés. Ces entreprises sont donc dans une situation de concurrence très vive et elles doivent s'adapter.

**M. Lucien Degauchy.** A coups de licenciements ?

**M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.** Un programme de réduction des coûts et de renforcement de compétitivité leur est donc absolument indispensable. (*Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Lucien Degauchy.** Il approuve les licenciements ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.** Les évolutions qui sont prévues, comme chaque année, s'effectueront entre les différents sites et les différentes activités.

**M. Thierry Mariani.** On est loin de Vilvorde ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.** Dans ce contexte, le Gouvernement est très attentif à ce que les établissements Chausson de Gennevilliers fassent l'objet, d'une part, d'une discussion interne entre les partenaires sociaux, la direction d'entreprise et la direction de l'établissement et, d'autre part, d'un traitement qui pourrait s'organiser autour de quatre points.

**M. Alain Bocquet.** Non ! Ça ne nous convient pas !

**M. Jacques Brunhes.** On veut la position du Gouvernement, pas celle de Renault !

**M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.** Premièrement, assurer le maximum de mutations internes.

**M. Franck Borotra.** C'est Renault qui a rédigé la réponse !

**M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.** Deuxièmement, comme vous le souhaitez dans votre question, faire appel de façon beaucoup moins systématique qu'autrefois aux fonds publics du FNE ou des préretraites.

**M. Lucien Degauchy.** C'est incroyable d'entendre cela !

**M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.** Troisièmement, organiser pour les 1 500 personnes qui, dans le plan total de Renault, seront concernées par le plan social un suivi individualisé (*Vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) de chacune des situations particulières.

**M. Jean-Paul Charié.** Où est le Gouvernement ?

**M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.** Quatrièmement, c'est ce que vous suggérez et je vous remercie de l'avoir fait,...

**M. Jean-Louis Debré.** La gauche plurielle !

**M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.** ... réaliser, par l'aménagement et la réduction du temps de travail, les conditions qui permettront de parvenir à plus de compé-

tivité, de rajeunir la pyramide des âges dans les entreprises (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*)...

**M. Jean-Paul Charié.** Quel gâchis !

**M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.** ... et, en définitive, de rendre les objectifs de compétitivité internationale et de modification de l'organisation du travail de l'entreprise compatibles avec les objectifs d'emploi et les objectifs sociaux qui nous sont communs. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste. – Huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

#### REMBOURSEMENT DE LA PILULE

**M. le président.** La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

**Mme Muguette Jacquaint.** J'aurais vraiment souhaité que la question de notre collègue Jacques Brunhes sur l'emploi et Renault reçoive une autre réponse de la part de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, sur quelques bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

A l'occasion du trentième anniversaire de la loi de 1967 légalisant la contraception, je souhaite revenir sur cette grande conquête des droits des femmes, qui fut une avancée pour toute la société.

Des années de lutte plus tard, la loi de 1974 permettait, grâce au remboursement par la sécurité sociale, l'accès à la contraception pour toutes les femmes. Aujourd'hui, l'ensemble des mouvements féministes et professionnels de la santé considèrent qu'il est nécessaire de franchir un nouveau cap.

En effet, à ce jour, sur quatre millions d'utilisatrices plus de deux millions utilisent des pilules non remboursées, dites de troisième génération, dont la vente ne cesse de gagner du terrain. À noter également le faible remboursement de la pose du stérilet.

Les campagnes d'information sur le moyen contraceptif qu'est la pilule sont quelque peu entravées par une réglementation dépassée. À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, il est nécessaire de lever cette discrimination.

Face à cette situation et afin de faire un nouveau pas en avant, madame la ministre, je vous demande quelles dispositions vous comptez prendre pour élargir le nombre des pilules remboursées par la sécurité sociale et développer les moyens d'information et de communication nécessaires au respect des droits des femmes. A la veille du 8 mars, ce serait significatif de l'intérêt que vous portez à cette question et aux droits acquis par les femmes dans notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé.

C'est une question importante, malheureusement, il faudra y répondre brièvement.

**M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé.** Madame le député, effectivement, 60 % des femmes ont recours aux pilules dites de troisième génération – qui

sont plus chères et ne sont pas remboursées – contre 40 % qui utilisent les pilules de deuxième génération. Le rapport de prix entre ces deux types de pilule est de dix francs pour cinquante francs.

En 1992, un rapport du professeur Spira avait conclu à l'absence de différence significative entre les pilules de deuxième et de troisième génération. Depuis, d'autres travaux ont démontré l'intérêt de ces pilules microdosées au regard des maladies cardio-vasculaires et du métabolisme des lipides.

Le 10 février, nous avons demandé des précisions à l'Agence du médicament. Elles nous seront remises à la fin du mois de mars. Nous serons alors éclairés.

Je me dois de vous informer, madame, que si nous devons nous engager dans la voie du remboursement, le coût pour la sécurité sociale s'élèverait à 1 milliard. (*Exclamations sur divers bancs.*)

**M. Bernard Accoyer.** Avec la croissance !

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Nous avons donc décidé, avec le comité économique du médicament, d'examiner ce point à la réception du rapport.

Quant à l'information concernant ces médicaments, vous savez qu'on ne peut la rendre publique puisque, hormis certaines dérogations, elle est interdite. En outre, cela autoriserait la publicité uniquement pour les pilules les plus chères au détriment de celles qui sont meilleur marché.

En revanche, l'information institutionnelle sera développée. Nous encouragerons les laboratoires et les organes de presse à la relayer. L'information des femmes sera également facilitée à partir de la date que vous avez citée et bien après.

Je suis désolé de ne pas pouvoir vous répondre immédiatement.

**M. Bernard Accoyer.** C'est une habitude !

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Nous devons attendre le rapport qui sera rendu fin mars. A ce moment-là, nous aurons à faire. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le président.** Nous en venons au groupe Radical, Citoyen et Vert.

#### AIDES AUX ANCIENS COMBATTANTS

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Desallangre.

**M. Jacques Desallangre.** Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

Il y a une quinzaine de jours, les associations d'anciens combattants ont constaté avec surprise une baisse substantielle des subventions de l'Etat au titre des actions sociales diligentées par l'ONAC. De plus, des dépenses supplémentaires ont été mises à la charge de cet établissement public.

La diminution des subventions de l'Etat et l'augmentation des charges induisent une imputation de 36 % des crédits disponibles. Elles prennent au dépourvu les commissions sociales des offices départementaux des anciens combattants qui doivent prendre des dispositions draconiennes de limitation des aides fort préjudiciables aux anciens combattants, à leurs veuves et aux plus démunis d'entre eux.

Cette décision semble ne pas avoir été précédée d'une concertation avec les associations. Pouvez-vous me dire, monsieur le secrétaire d'Etat, si vous envisagez de prendre des mesures destinées à pallier ces dispositions qui contraignent la portée de l'action sociale des offices départementaux, sachant que la faible importance des crédits à reconsidérer ne saurait mettre en péril l'équilibre budgétaire ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

**M. Jean-Pierre Masseret, secrétaire d'Etat aux anciens combattants.** Monsieur le député, je tiens à apaiser vos inquiétudes en vous indiquant que l'objectif du Gouvernement est de renforcer les moyens de l'ONAC dont les services implantés dans les départements rendent d'éminents services de proximité. Ce sont les moyens d'action des services décentralisés que le Gouvernement entend renforcer.

Vous parlez de désengagement de l'Etat. Permettez-moi cette expression : « Laissons l'église au milieu du village ! » L'engagement financier de l'Etat pour 1998 est de 269 millions, montant identique à celui de 1997. Si la ligne budgétaire « aide sociale » diminue de 5 millions, nous affectons 10 millions de plus à la mise en conformité des établissements gérés par l'ONAC et 60 millions de plus au fonds de solidarité.

En matière d'aide sociale, je me permets de vous suggérer de regarder à la fois la ligne budgétaire aide sociale et la ligne budgétaire fonds de solidarité. En 1992, cette dernière s'élevait à 100 millions de francs. Elle est aujourd'hui de 1 674 millions de francs. Cette évolution a été initiée par Louis Mexandeau, a été poursuivie par M. Mestre et complétée, dans la loi de finances pour 1998, par une mesure, que vous avez suggérée et votée, permettant d'assurer à tout ancien combattant chômeur ayant cotisé quarante annuités, quel que soit son âge, un revenu mensuel minimum de 5 600 francs net par mois, ce qui représente un effort réel.

**Mme Véronique Neiertz.** Bravo !

**M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants.** Cela étant, l'Office national des anciens combattants est confronté à un certain nombre de difficultés qui proviennent de la gestion de ses maisons de retraite, où la qualité des prestations de services est souvent inférieure à celles des autres établissements pour un coût supérieur.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur le secrétaire d'Etat.

**M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants.** Le 17 décembre dernier, j'ai demandé au conseil d'administration de l'office de s'occuper de cette question, ce qu'il a fait. Elle a été très librement discutée au sein de ses commissions. Le budget 1998 dont vous faites état a été approuvé à l'unanimité des votants avec onze absences sur soixante-quinze participants.

**M. Jean-Louis Debré et M. Jean-Paul Charié.** Il n'a donc pas été approuvé à l'unanimité !

**M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants.** Je précise que le monde des anciens combattants y dispose de cinquante-sept représentants.

Soyez assuré, monsieur le député, que l'objectif du Gouvernement est de préserver les moyens de l'Office national des anciens combattants. Des mesures de gestion doivent être prises à l'intérieur de l'administration cen-

trale. Nous y veillerons mais nous préserverons cet instrument du paritarisme avec le monde des anciens combattants qu'est l'ONAC car il rend d'éminents services et nous renforcerons les moyens des structures décentralisées. C'est l'expression d'une volonté politique et elle sera mise en œuvre. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** Nous revenons, pour une dernière question, au groupe de l'Union pour la démocratie française.

#### UTILISATION DES CRÉDITS D'INSERTION

**M. le président.** La parole est à M. Hubert Grimault.

**M. Hubert Grimault.** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le Premier ministre. En son absence, peut-être M. Kouchner pourra-t-il répondre. (« Non ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)

**M. Jacques Myard.** C'est une habitude !

**M. Jean-Louis Debré.** Il va se prendre pour Jospin !

**M. Hubert Grimault.** La loi fait obligation aux départements de consacrer à l'insertion 20 % des crédits versés par l'Etat au titre du RMI. Or, certains conseils généraux se retrouvent, en dépit de leurs efforts, avec des reliquats importants, les sommes inscrites n'ayant pas été utilisées par manque de projets associatifs ou en raison de difficultés administratives, entre autres.

Il serait utile que ces sommes disponibles puissent être utilisées au financement d'autres formes d'insertion. Or, vos services, notamment la délégation interministérielle au RMI, s'opposent à cette possibilité.

Les problèmes d'insertion prenant une ampleur particulière, il serait souhaitable que l'Etat et les collectivités locales travaillent davantage ensemble. Ce n'est pas à l'Etat de générer des blocages. Il doit au contraire laisser aux collectivités locales le soin de promouvoir des projets, qu'elles sont mieux à même de développer en raison de leur proximité.

En mai dernier, la majorité d'alors avait proposé la création d'un fonds départemental d'initiatives pour l'emploi. Celui-ci aurait permis de concentrer les crédits, et notamment les reliquats, pour développer des initiatives locales.

Ne serait-il pas possible de faire preuve d'un peu plus de souplesse et de compréhension vis-à-vis d'initiatives prises par les collectivités locales ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé, pour répondre en quelques mots.

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Monsieur le député, vous avez raison : l'utilisation des fonds destinés à l'insertion est très variable suivant les départements. En 1998, 5 milliards de francs, vous le savez, sont prévus pour l'insertion et il y a un reliquat des années précédentes de 2 milliards. Cela est dû au fait que certains départements, malgré leur ténacité, font moins d'efforts ou font preuve de moins d'inventivité que d'autres.

Nous avons reçu récemment les présidents des conseils généraux et nous sommes convenus avec eux d'une rencontre afin d'examiner deux points.

Nous allons d'abord contacter les 100 000 premiers bénéficiaires du RMI qui sont restés dans le système pour savoir pourquoi l'insertion n'a pas fonctionné.

Nous allons ensuite tirer les leçons du fait que, en 1997, 368 000 bénéficiaires du RMI, soit 11 %, sont sortis du dispositif. C'est un chiffre qui mérite d'être signalé. Cela veut dire que la mobilité est possible.

Nous sommes donc convenus avec les présidents des conseils généraux de remettre sur le chantier la possibilité d'inventer de nouvelles formes d'insertion ou tout simplement de conforter les propositions précédentes. Nous déciderons au vu des résultats de cette étude.

Nous n'avons pas voulu que le report d'année en année des sommes non utilisées serve à autre chose que ce à quoi il était destiné. Vous l'avez vu, monsieur le député, lorsque nous avons, par redéploiement et par mesure d'urgence, fait bénéficier les départements de un milliard de francs. Nous aurions alors pu penser à cet argent disponible. Nous n'avons pas voulu le faire parce que l'insertion, le concept même de retour au travail, nous a semblé plus important. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

3

## ENTRÉE ET SÉJOUR DES ÉTRANGERS EN FRANCE ET DROIT D'ASILE

### Explications de vote et vote d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les explications de vote sur l'ensemble et le vote du projet de loi relatif à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile, en nouvelle lecture (n<sup>os</sup> 659, 701).

Je rappelle que la conférence des présidents a décidé que le vote aurait lieu par scrutin public, en application de l'article 65-1 du règlement.

La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, l'Assemblée nationale a examiné mercredi et jeudi derniers, en nouvelle lecture, le projet de loi RESEDA – relatif à l'entrée et au séjour des étrangers et au droit d'asile.

Le présent scrutin public a été demandé par l'opposition, pour la seconde fois sur ce projet, pour des raisons qui lui appartiennent.

**M. Arnaud Lepercq.** Heureusement !

**M. le ministre de l'intérieur.** Il me donne cependant l'occasion de revenir, en quelques mots, sur le chemin parcouru.

C'est avant tout un travail de longue haleine qui a été entrepris. Plus de huit mois se sont écoulés depuis la publication de la circulaire du 24 juin 1997 et la mission confiée par le Premier ministre à M. Patrick Weil. Le Sénat aura à se prononcer lors d'une nouvelle lecture prévue le 1<sup>er</sup> avril prochain et votre assemblée votera définitivement sur ce texte quelques jours après.

Quand la loi entrera en vigueur, le débat public n'aura pas duré moins de onze mois ! C'est dire si je ne manque pas d'être surpris lorsque j'entends certains parler d'un débat qui aurait été mené à la hâte.

**M. Thierry Mariani.** Le débat parlementaire, oui, pas le débat dans la rue !

**M. le ministre de l'intérieur.** Les auditions de la mission Weil, les consultations menées par le Gouvernement lui-même, les débats du Haut conseil à l'intégration, le travail des commissions parlementaires,...

**M. Bernard Accoyer.** Et l'urgence ?

**M. le ministre de l'intérieur.** ... l'examen en séance publique – monsieur Mariani, vous y étiez –...

**M. Bernard Accoyer.** Heureusement !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... qui a duré plus de quinze jours à l'Assemblée nationale et trois jours au Sénat, tout cela témoigne au contraire d'un vrai débat. Les projets de loi précédents, sur le même sujet, n'avaient pas connu un tel luxe de consultations. Loin de là, d'autant – et vous le savez – que toute une série de mesures réglementaires accompagnent ce texte, que l'on ne saurait disjoindre du texte sur la nationalité.

D'aucuns ont émis l'idée qu'il aurait fallu interrompre le débat et en particulier renoncer à examiner le texte en nouvelle lecture pour cause d'élections régionales et cantonales. Après le passage en première lecture au Sénat, était-il possible d'en rester là ? Je ne le crois pas. Même si le débat était resté courtois et toujours intéressant, je dois le dire – je parle des débats du Sénat – ...

**M. Henri Cuq.** Merci quand même !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... il ne restait plus qu'un résidu du projet RESEDA ! Il était donc nécessaire de redonner au texte l'équilibre qui avait été voulu par la majorité et c'est, je n'en doute pas, ce que vous vous apprêtez à faire.

Le texte devrait normalement être définitivement adopté la première semaine d'avril. Les décrets d'application devraient suivre en avril ou en mai. Nous serons alors arrivés au terme de l'application de la circulaire du 24 juin 1997. Nous sommes donc dans les temps et nous pouvons considérer que, juridiquement parlant, le dispositif tient parfaitement la route.

Le travail parlementaire a été fécond, notamment à l'Assemblée nationale. Il a permis, dès la première lecture, d'enrichir le projet de loi de dispositions aussi intéressantes que la suppression du certificat d'hébergement ou la création d'une commission du titre de séjour.

Comme je l'ai rappelé dans mon intervention liminaire, mercredi dernier, ce sont près d'une quinzaine d'amendements importants qui ont modifié le projet du Gouvernement.

La nouvelle lecture a rétabli le texte voté en première lecture et a permis, par une dizaine d'amendements significatifs, d'en affiner les dispositions : je pense, par exemple, à la référence aux dispositions du code de la propriété intellectuelle pour définir les professions artistiques et culturelles concernées par la carte de séjour temporaire qui porte cette mention. Les amendements sur cette question avaient été déposés par le groupe communiste.

De même, un certain nombre de précisions ont pu être apportées qui, à chaque fois, ont permis de rendre le texte plus opératoire.

Qu'il me soit permis de remercier, pour leur soutien et la part qu'ils ont pris à ce travail, les députés de la majorité,...

**M. Gérard Hamel.** Les Verts !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... et notamment la présidente de la commission des lois, Mme Catherine Tasca, et le rapporteur, M. Gérard Gouzes, toujours très actif. J'ai, par ailleurs, noté dans les propos de M. André Gerin, l'expression d'une appréciation positive que je tiens également à saluer.

**M. Bernard Accoyer.** Comme dans ceux de M. Mamère !

**M. le ministre de l'intérieur.** Le sérieux du débat, mes chers collègues, s'est en définitive imposé dès lors que la stratégie d'obstruction qui avait été celle de l'opposition en première lecture avait échoué. Dois-je rappeler que la pétition lancée par un grand parti de l'opposition a fait long feu ?

C'est sans doute pour ces raisons que le débat en nouvelle lecture a été différent. Le consensus républicain dans le pays a imposé un débat plus serein. La raison a fini par l'emporter sur des passions souvent malsaines. Une agitation artificielle a fini par se calmer, ce qui est peut-être une des propriétés du projet RESEDA puisque, vous le savez, *resedare*, en latin, signifie calmer.

**M. Thierry Mariani.** C'est l'herbe de l'amour !

**M. le ministre de l'intérieur.** Je ne peux que m'en réjouir, tant il est vrai que le doute méthodique et l'échange raisonné des arguments valent mieux que certains discours entendus au mois de décembre, lesquels ne pouvaient qu'apporter de l'eau au moulin de l'extrême droite.

Enfin, la nouvelle lecture a permis un changement de ton qui est à l'honneur du Parlement, au-delà des oppositions légitimes qui trouveront encore certainement à s'exprimer.

Le projet de loi RESEDA, une fois voté, donnera à l'ordonnance du 2 novembre 1945 un meilleur équilibre. Mais, comme je l'ai déjà indiqué, ses dispositions feront l'objet d'une codification. La création d'un code de l'entrée et du séjour des étrangers est, en effet, retenue dans le programme de codification pour 1998. La commission supérieure de codification va donc travailler dès que le texte du présent projet de loi aura fait l'objet d'un vote définitif.

Quelques mots pour rappeler ce qu'étaient les objectifs du projet de loi, objectifs qui ont été pleinement atteints.

Il s'agit, en premier lieu, de stabiliser et d'intégrer ceux des étrangers dont les liens avec la France sont les plus profonds et les plus durables. Le projet de loi relatif à la nationalité, qui vise à éviter qu'un jeune né en France ne puisse rester étranger sans le savoir et qu'il ne puisse devenir français sans le vouloir, s'inscrit pleinement dans le processus de l'intégration républicaine.

Dans le projet de loi que vous allez voter, le titre de séjour mention « vie privée et familiale » répond au même objectif : les liens personnels et familiaux sont, vous le savez, un facteur de stabilisation et d'intégration très puissant. La famille, à travers l'éducation des enfants, contribue naturellement à l'apprentissage de la langue française et des us et coutumes de notre société. L'égalité complète des droits sociaux, par ailleurs, entre citoyens français et étrangers en situation régulière, constituera, elle aussi, un progrès dans la cohésion sociale.

Le deuxième objectif du Gouvernement est d'affirmer l'ouverture de la France au monde dans le respect de ses intérêts bien compris. Il s'agit de développer les échanges scientifiques, avec la création de la carte de séjour mention « scientifique ». Des mesures d'ordre pratique sont prises ou en cours de préparation pour permettre un meilleur accueil des étudiants étrangers à l'université française. Il en est de même de la politique des visas dont je vous ai exposé mercredi dernier les nouvelles orientations. L'extension mesurée du droit d'asile en est une autre illustration : l'asile territorial, par exemple, est un mécanisme souple qui permettra à la France d'apporter une réponse adaptée à certaines des conséquences des troubles qui affectent le monde, tant il est vrai que la France ne peut pas y répondre de manière uniforme.

Qu'on ne vienne pas dire que la France ouvre toutes grandes les vannes de l'immigration clandestine ! Le regroupement familial, je le rappelle, a concerné 13 000 personnes l'an dernier, le droit d'asile 4 000. Il est temps de dissiper certains fantasmes et de trouver un meilleur équilibre. RESEDA le permet : il a choisi la ligne de crête entre, d'un côté, les tenants des papiers pour tous et, de l'autre, les tenants d'un enfermement obsidional. Contrairement à ce que j'ai entendu dire çà et là, RESEDA ne nous éloigne pas mais au contraire nous rapproche de la pratique européenne.

Le troisième objectif de la politique gouvernementale est la maîtrise des flux migratoires, dans le respect des droits des étrangers. La sanction aggravée des filières organisées est une mesure dont l'importance ira croissant, tant l'imbrication des activités illégales se développe à travers le monde.

S'agissant de la reconduite effective des étrangers en situation irrégulière, le projet de loi fixe des règles. Elles sont nécessaires. Elles doivent être appliquées. Le moratoire des reconduites réclamé par certains pour les ressortissants algériens n'est pas une bonne solution. Je crois qu'il faut rendre plus facile l'octroi des visas pour que les relations entre nos deux peuples reprennent une intensité suffisante.

L'asile territorial peut, bien sûr, être accordé dans les cas où la vie ou la liberté de la personne concernée seraient menacées. Chaque situation individuelle fait l'objet, vous le savez, d'un examen particulier mais il n'est pas possible de considérer que la menace serait générale et toucherait toute personne sur l'ensemble du territoire algérien. J'ajoute qu'il serait très dommageable pour l'Algérie de la priver une nouvelle fois de celles et de ceux qui peuvent lui permettre de construire son avenir au-delà des drames actuels.

Au fond, l'ordonnance du 2 novembre 1945 reste un bon outil, un outil évolutif qui peut s'adapter à une nouvelle conjoncture. La gauche n'oppose pas le devoir d'humanité et les intérêts de la France. C'est au confluent de ces deux exigences que s'affirme la politique d'immigration du Gouvernement. L'intégration, je le rappelle, n'est pas le communautarisme. Nous ne croyons pas qu'il faille affirmer le droit à la différence qui conduit à la juxtaposition de communautés séparées les unes des autres et, finalement, à un nouvel apartheid. L'intégration ne peut davantage se résumer, sous prétexte d'assimilation, à une sorte de reproduction à l'identique, à une sorte de clonage, comme si nous avions atteint la perfection de l'espèce humaine. Non, la France doit garder une personnalité structurée mais cette personnalité est naturellement évolutive au fil des siècles.

L'anthropologue Emmanuel Todd a montré dans un livre remarquable, « Le destin des immigrés », que, dans notre pays, le taux des mariages mixtes est de dix à vingt fois supérieur à ce qu'il est chez nos voisins en Angleterre ou en Allemagne. C'est un signe parmi d'autres de l'intégration à la française, de notre capacité à faire des Français.

Réaffirmons, mesdames et messieurs les députés, notre attachement à l'idée de la nation française comme communauté de citoyens. La République a traversé de nombreuses crises à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, au moment de l'affaire Dreyfus et dans les années 30 et 40. Elle en est toujours sortie victorieuse. Dans la troisième crise de la République que nous connaissons, où la conception de la nation française comme communauté de citoyens est attaquée, sachons la défendre et l'illustrer.

Bien sûr, la politique de l'immigration n'est que la pointe émergée de l'énorme iceberg que constituent les relations Nord-Sud.

Nous devons inscrire notre action dans la dimension du codéveloppement, dans la réorientation de notre politique de coopération, car les flux migratoires peuvent être aussi des vecteurs de développement et de solidarité. Tel est le sens de la mission confiée par M. le Premier ministre à M. Sami Naïr, qui connaîtra des suites concrètes dans les prochaines semaines.

Ainsi que l'a affirmé le Premier ministre dans sa déclaration de politique générale, nous voulons une politique « généreuse mais ferme » : généreuse parce que la France se doit de rester un pays ouvert sur le monde ; ferme parce que ce monde est traversé de déséquilibres multiples et que notre société n'est pas en aussi bonne santé que nous pourrions le souhaiter.

C'est à cette volonté lucide qu'une majorité d'entre vous, j'en suis sûr, apportera ses voix. Je crois pouvoir affirmer, en toute bonne foi et en toute bonne conscience, que le texte qui vous est soumis, mesdames, messieurs les députés, est bon, surtout après avoir été précisé et affiné grâce à vos travaux en séance publique et à ceux de la commission des lois. Je suis donc persuadé que vous allez de nouveau approuver ce texte efficace et juste. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, et sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la présidente de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

**Mme Catherine Tasca,** présidente de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. A l'issue de ce débat long, enrichissant et parfois passionné – mais ne dit-on pas que la sagesse fait durer alors que la passion fait vivre ? – je veux, en quelques mots, vous faire part de ma satisfaction devant le travail accompli.

En tant que présidente de la commission des lois, je me réjouis en effet que le texte qui va être adopté soit empreint d'équilibre, de bon sens, et ait été marqué de l'apport significatif de notre assemblée qui, sur de nombreux points, souvent à l'initiative de notre rapporteur, M. Gérard Gouzes, a enrichi le projet sans en rompre les lignes de force. On peut seulement regretter que le Sénat ait préféré au dialogue constructif une opposition irréductible, manifestant son adhésion – et c'est son droit – à la législation antérieure.

Avec ce texte, le droit des étrangers aura nettement progressé dans quatre directions.

D'abord, l'accès au territoire français, entravé par une succession de mesures tatillonnes et parfois mesquines, devient plus facile. L'institution d'une carte de séjour retraité, la création des cartes de séjour temporaires portant les mentions « scientifique » et « profession artistique et culturelle » – cette dernière à l'instigation de l'Assemblée nationale – et la dépénalisation du défaut de déclaration d'entrée sur le territoire vont contribuer à moderniser l'image de la France à l'étranger.

L'Assemblée a pris une bonne part dans cette démarche en décidant l'abrogation du certificat d'hébergement afin de mettre un terme à la dérive d'une procédure instituée à l'origine dans l'intérêt de l'étranger.

Ensuite, la France va enfin renouer avec sa tradition, en facilitant l'intégration des étrangers qui, au-delà de leur situation administrative, sont indubitablement établis en France. A cet égard, je tiens à citer l'élargissement des cas d'attribution de plein droit d'une carte de séjour temporaire, en particulier lorsque le refus d'accorder le titre de séjour porterait atteinte au respect de la vie privée et familiale d'un étranger ayant de forts liens personnels et familiaux en France. Cette solution sage permet de mettre un terme aux situations juridiquement abusives et humainement inacceptables nées de l'empilement des lois Pasqua-Debré.

Je dois aussi mentionner l'abrogation de la condition de l'entrée régulière pour la délivrance de plein droit d'une carte de résident et l'assouplissement des conditions exigées pour bénéficier du regroupement familial, notamment en prévoyant, à l'initiative de l'Assemblée nationale, que le regroupement peut être demandé au bout d'un an de séjour régulier. Notre assemblée a renforcé ce souci d'intégration en prévoyant une délivrance automatique de la carte de résident à l'étranger titulaire depuis cinq ans d'une carte de séjour temporaire délivrée de plein droit.

Le renforcement des garanties juridiques dont bénéficient les étrangers est le troisième axe de ce projet. Y contribuent l'abrogation de l'interdiction administrative du territoire, l'obligation de la motivation des décisions de refus de visa et la prolongation de vingt-quatre heures du délai pendant lequel un recours suspensif peut être formé contre les arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière.

Vous ne serez pas étonnés que la commission des lois ait été particulièrement attentive à cette question, comme en attestent l'institution, à son initiative, d'une commission du titre du séjour encadrant le pouvoir de l'administration et de garanties nouvelles entourant la rétention administrative.

Enfin, la crédibilité et l'efficacité de cette loi résident dans un dispositif renforcé de lutte contre l'immigration irrégulière. Participent de cette démarche la création d'une circonstance aggravante lorsque le trafic de main-d'œuvre est réalisé en bande organisée et la prolongation, quand elle est véritablement nécessaire, de la durée de la rétention, notamment en cas d'obstruction volontaire à l'éloignement.

Avec ce texte, le droit d'asile, déqualifié et écorné ces dernières années, retrouve sa place singulière et légitime dans notre droit.

Cette volonté politique forte repose sur l'insertion dans notre législation d'une loi spécifique sur le statut des réfugiés et sur le droit d'asile, découplée de l'ordonnance du 2 novembre 1945 ; sur l'ancrage législatif du statut de réfugié constitutionnel, issu du préambule de la Constitution de 1946 ; enfin, sur la légalisation de la procédure de demande d'asile territorial.

En conclusion, je veux remercier tous ceux qui ont pris part à ce débat. Au-delà des propos sans doute excessifs parfois tenus ici, l'implication de chacun d'entre eux témoigne du rôle irremplaçable de l'institution parlementaire qui doit rester le lieu privilégié du débat démocratique et vient utilement compléter, amender l'initiative gouvernementale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** Nous en venons aux explications de vote. Je rappelle qu'il y a un orateur par groupe et que le temps maximum est de cinq minutes pour chacun, mais que nul n'est obligé de les utiliser en totalité.

Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Christophe Caresche.

**M. Christophe Caresche.** Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, au terme de ce débat, notre pays sera doté d'une nouvelle loi sur l'entrée et le séjour des étrangers en France. Ainsi que nous en avons pris l'engagement devant les Français, il y a huit mois, son vote s'imposait. Il fallait, en effet, corriger les lois de circonstances décidées ces dernières années sous la pression des événements (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*)...

**M. Philippe Auberger.** Ce n'est pas une loi de circonstance !

**M. Jean-Claude Abrioux.** Sectarisme !

**M. Christophe Caresche.** ... c'est-à-dire sous la pression des thèses les plus contraires à notre tradition d'accueil et d'intégration.

**M. Philippe Auberger.** N'importe quoi !

**M. Christophe Caresche.** De recul en recul, de durcissement en durcissement, notre pays a hérité d'une des législations les plus restrictives d'Europe. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. René André.** C'est faux !

**M. Christophe Caresche.** S'il est vrai que la plupart des pays européens ont renforcé leur législation, il en est peu qui ont précarisé à ce point la situation des étrangers sur leur sol. Aucun autre pays européen n'a connu avec une telle intensité ces situations absurdes et tragiques d'étrangers ni régularisables ni expulsables.

De ce point de vue, rien n'indique que l'harmonisation européenne des législations en matière d'immigration se fera nécessairement à partir des positions les plus restrictives. D'abord, parce que, comme je viens de le dire, les situations en Europe sont contrastées, ensuite, parce que nous n'avons pas renoncé, dans la majorité, à faire prévaloir, dans le cadre européen, les principes qui ont guidé la loi dont nous discutons.

Je trouve d'ailleurs l'opposition bien défaitiste quand elle estime que l'évolution européenne serait inéluctablement défavorable à notre pays. Pourtant elle sait bien que, dans l'immédiat, le traité d'Amsterdam n'impose pas cette harmonisation à la France. Celle-ci devra être réalisée, mais dans un processus long et, pour le moment, incertain.

C'est donc dans un contexte de troubles, de tensions, de surenchères politiques, que le Gouvernement et sa majorité ont été amenés, il y a quelques mois, à se saisir de la question de l'immigration et à vouloir qu'elle soit tranchée rapidement. Peut-on le leur reprocher...

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Oui !

**M. Christophe Caresche.** ... alors qu'il y avait urgence ?

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Non !

**M. Christophe Caresche.** Oui, il fallait mettre fin aux errements du passé !

Oui, il fallait régler la situation des sans-papiers !

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Non !

**M. Christophe Caresche.** Oui, il fallait remettre de l'ordre dans une législation devenue confuse et dangereuse !

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Non !

**M. Christophe Caresche.** Chacun peut évidemment porter une appréciation personnelle sur les orientations retenues, mais nul ne saurait nier que les initiatives prises par le Gouvernement et par sa majorité ont permis, en quelques mois, de changer radicalement le climat qui environnait cette question. Le pari qui consistait à essayer de sortir des imprécations et des fantasmes, le pari de la raison est en passe d'être gagné. Au fil de ce débat, la logique de vérité et de responsabilité s'est imposée, certainement à l'extérieur de l'hémicycle où nos intentions ont été comprises, voire ici même d'ailleurs, si j'en juge par la tonalité des propos de l'opposition durant la deuxième lecture.

Cette logique s'impose et je crois qu'on le doit plus à une approche juste et réaliste de cette question, qu'aux vertus calmantes du RESEDA. Elle avait, d'ailleurs, été proposée dans son rapport par M. Patrick Weil, auquel je tiens à rendre un hommage particulier. (« *Très bien !* » sur les bancs du groupe socialiste.)

Il fallait avoir le courage et la volonté de dire la vérité aux Français, c'est-à-dire que notre pays connaît, depuis de nombreuses années, malgré les dénégations, une immigration régulière liée à son ouverture sur le monde, qui constitue un apport positif. Nous devons accueillir ces étrangers en leur garantissant la stabilité du séjour, la possibilité de s'intégrer et la dignité. Or la dignité, c'est la reconnaissance du droit de vivre en famille, droit fondamental reconnu au niveau européen ; la dignité, c'est cesser de considérer tout étranger comme un fraudeur, voire comme un délinquant en puissance ; la dignité, c'est accorder les mêmes droits sociaux aux étrangers vivant régulièrement dans notre pays dès lors qu'ils sont soumis aux mêmes devoirs.

Cependant, il fallait aussi avoir la lucidité de dire aux Français que la relance de l'immigration économique n'est pas à l'ordre du jour.

**Mme Dominique Gillot.** Très bien !

**M. Christophe Caresche.** La maîtrise des flux migratoires et la lutte contre l'immigration irrégulière restent des objectifs centraux de la politique d'immigration de notre pays. C'est pourquoi nous assumons pleinement le renforcement de certaines dispositions en ce sens. Ce langage de vérité et de lucidité que nous avons tenu est le seul à permettre de sortir l'immigration de ce débat naufrageur et malsain dont les immigrés sont les premières victimes.

Tout au long de cette discussion, à l'Assemblée mais aussi au Sénat, les élus socialistes ont cherché à enrichir le texte proposé par le Gouvernement. De nombreux amendements ont été adoptés à leur initiative : suppression des certificats d'hébergement dont la finalité a été détournée par certains maires ; rétablissement d'une commission du



titre de séjour ; renforcement des droits de l'étranger dans les procédures d'expulsion ; dépenalisation – qui était d'ailleurs de règle dans les faits – de l'aide au séjour pour les associations à but humanitaire.

Ce débat a été long et difficile. Je tiens donc à remercier la présidente de la commission des lois qui a veillé très scrupuleusement à son organisation et à son bon déroulement, ce qui a permis un examen approfondi. Je veux également remercier et féliciter le rapporteur qui a mis tout son talent et toute son expérience dans un exercice difficile et périlleux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mes derniers mots seront pour vous, monsieur le ministre, car cette loi portera incontestablement votre marque personnelle faite d'exigence morale et politique. Avec vous, nous sommes fiers du travail accompli. Cette loi sera, j'en suis sûr, une grande loi de la République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à M. Claude Goasguen, pour le groupe UDF.

**M. Claude Goasguen.** Monsieur le ministre, à l'issue de l'examen de votre texte sur l'immigration, au cours duquel nous n'avons pu infléchir votre position, vous ne nous laissez d'autre choix que celui d'exprimer ici, sans ambiguïté, notre hostilité.

**Mme Odette Grzegorzka.** Ça nous rassure !

**M. Claude Goasguen.** En effet, le projet que vous nous proposez est contraire à l'intérêt de notre pays.

Ce texte, vous nous l'avez imposé dans l'urgence,...

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Oui !

**M. Claude Goasguen.** ... sans concertation aucune et sans débat réel qui permette de tenir compte de l'opinion des Français. De l'avis même du ministre de l'intérieur, il porte pourtant sur un sujet nécessitant un consensus dépassant les clivages politiques, car il touche à des aspects sociaux et internationaux parmi les plus préoccupants de notre temps et, surtout, à la cohésion de notre société.

Hélas, à la réflexion et au débat, le Gouvernement a préféré l'urgence et un débat tronqué. Vous avez rejeté tous les arguments de l'opposition et manipulé l'ordre du jour de telle manière que le vote ait lieu quinze jours avant les élections régionales. C'est faire peu de cas d'un sujet aussi sensible et faire passer l'intérêt d'une coalition électorale avant celui de la France.

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Il a raison !

**M. Claude Goasguen.** Cette loi est mauvaise et bâclée. Elle ne prend pas en compte l'ampleur des problèmes posés au plan international. Elle met la France au banc des mauvais élèves de l'Europe à un moment où la communautarisation de la politique d'immigration est explicitement prévue par le traité d'Amsterdam.

Alors que la France va sans doute ratifier Amsterdam, nous votons des lois contraires à l'engagement quasi général des pays européens vers davantage de rigueur et de maîtrise des flux migratoires.

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Très bien !

**M. Claude Goasguen.** De même, vous n'avez aucune vision à long terme du problème général de l'immigration. Rien n'est prévu concernant la prévention de l'émigration...

**M. Jacques Myard.** On verra après le 15 mars !

**M. Claude Goasguen.** ... en Afrique francophone, laquelle a été totalement absente du débat malgré nos revendications permanentes durant la discussion de ce texte. Vous refusez d'envisager pour l'Afrique une politique ambitieuse de coopération qui aurait pour objectif d'amoinrir les causes d'émigration à partir de ces pays.

Plus grave encore, vous avez supprimé le ministère de la coopération pour lui substituer un ministère sans administration et sans moyens. La relation francophone doit désormais passer par la caisse de développement qui est placée sous l'égide du ministère des finances. Or nous pouvons déjà imaginer que ni la régulation des flux migratoires ni la vocation sociale ne seront les préoccupations d'un ministère économique.

Votre texte est parsemé de lacunes.

A partir d'une démarche idéologique, vous tendez à faire de l'immigration un droit naturel et individuel. L'immigration n'est pas ce droit. Elle repose sur une volonté exprimée par les Français et dépend du moment et de la conjoncture.

Nous ne pouvons accepter non plus l'incitation à la fraude que porte en germe ce texte, dont vous avez retiré les sanctions. Il est temps de rompre avec cette tendance qui veut que l'irrégularité de l'immigration devienne, avec le temps, la certitude de la régularisation.

Que peut-on faire de plus pour inciter au détournement de la loi ?

Aujourd'hui, les Français vous disent qu'il faut mieux contrôler et non pas assouplir, fermer davantage les portes et non pas les ouvrir un peu plus. Or vous supprimez les certificats d'hébergement, vous assouplissez le dispositif concernant les cartes de séjour temporaire et les cartes de résident, vous dépenalisez l'aide à l'entrée et au séjour irrégulier en France, vous élargissez le regroupement familial, vous ouvrez, avec le droit d'asile, une nouvelle brèche dans une législation qui est déjà trop facile à tourner, vous supprimez la rétention judiciaire.

**M. Jacques Myard.** Ils bradent la France !

**M. Claude Goasguen.** Votre loi, monsieur le ministre, est un cimetière de procédures. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Henri Cuq.** C'est vrai !

**M. Claude Goasguen.** Elle ne maîtrise pas les flux migratoires, bien au contraire. Elle n'est qu'un outil au service de la satisfaction de vos partisans, car l'équilibre dont vous vous targuez, vous le limitez à l'équilibre interne de votre majorité plurielle, ce qui, je dois le reconnaître, est déjà une performance en soi.

Pis, nous réaffirmons qu'elle est un gage donné à l'extrême droite de notre pays, faisant partie d'une tactique bien rodée visant à diminuer le poids de l'opposition républicaine et démocrate.

**M. Lucien Degauchy.** C'est le but recherché !

**M. Claude Goasguen.** La régularisation de dizaines de milliers d'étrangers irréguliers, l'affaiblissement des contrôles, la facilitation de l'entrée sur notre territoire, si besoin par la fraude, alimente, vous ne pouvez le nier, les sentiments d'exaspération de certains Français qui, dans leur détresse, sont tentés par les discours faciles et démagogues de l'extrême droite. Ils constituent une masse de plus en plus forte qui, si elle arrange vos calculs électoraux, menace la grandeur et l'image de la France !

Il suffit de comparer avec nos partenaires européens.

L'Allemagne, par exemple, a durci sa législation relative aux étrangers en 1990 et a même modifié sa loi fondamentale en 1993. A contre-courant, vous faites peser sur nous un nouveau risque en étendant les possibilités d'asile.

Que ne suivons-nous l'exemple de nos voisins dans une Europe à construire au lieu de choisir la voie singulière de la provocation, de plus contraire à nos engagements et néfastes aux intérêts de la France ?

Votre loi sur l'immigration n'en est pas une, car elle ne prend pas en compte l'intérêt général. Elle est un manifeste électoral qui renforce le mal français dans la gestion de l'immigration : ouverture et relance de l'immigration d'un côté, renforcement de la xénophobie de l'autre.

Nous aurions pu discuter d'un texte de loi équilibré, vous ne l'avez pas voulu. Nous voterons donc avec détermination contre votre projet qui rendra sans doute un peu plus difficile encore la relation des Français avec les immigrés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Pour le groupe Radical, Citoyen et Vert, la parole est à M. Georges Sarre.

**M. Georges Sarre.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je me suis fait, avec beaucoup d'autres depuis six mois, dans la presse et ici même, l'avocat d'un projet suspecté et vilipendé par des groupes minoritaires ou des idéalistes, dans la rue comme dans notre assemblée, et réduit par les sénateurs à l'état de moignon. Je l'ai fait, comme d'autres, parce que ce texte en vaut la peine. Aujourd'hui, le travail est terminé. Nous voici devant un texte mûri, équilibré...

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Bâclé !

**M. Georges Sarre.** ... conforme à l'intérêt national et définissant une attitude réaliste et humaine vis-à-vis des immigrés et de leurs familles. Un texte plus humain aussi, l'attitude adoptée et cette humanité transparaît déjà sur la question de la régularisation. Comme vous le savez, un examen est en cours, pour toutes les situations personnelles et familiales rendues inextricables par l'entassement des textes législatifs et réglementaires.

**M. Jean-Jacques Jégou.** Et vous en faites un de plus !

**M. Georges Sarre.** Les reconduites à la frontière qui interviennent seront le simple effet d'une non-conformité à des critères clairs et bien définis. Les personnes en cause seront reconduites par voie terrestre, maritime, aérienne...

**M. Jean Michel.** Souterraine !

**M. Georges Sarre** ... dans leur pays d'origine, sur des lignes régulières, et munies de ce qui leur sera matériellement nécessaire pour se réinstaller. Il n'y aura aucune volonté de donner à l'opinion le spectacle de reconduites médiatiquement organisées aux fins de l'endormir, ce qui la porterait à voter pour le Front national.

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Oh ! Assez !

**M. Georges Sarre.** Ce texte veut en finir avec l'immigration spectacle ; il se signale par des avancées notables qui mettent fin à des aberrations juridiques et aux drames humains qu'avaient mécaniquement générés les lois Pasqua-Debré.

Il permettra de régulariser la situation de résidents étrangers en tenant compte de l'existence des liens familiaux, et rendra plus facile l'accueil des étudiants et cher-

cheurs dans notre pays. Il n'oublie pas non plus la question du travail clandestin, prenant en compte cette réalité élémentaire : s'il y a une immigration clandestine et des immigrés illégaux, c'est parce qu'il y a une demande d'immigration clandestine organisée par des trafiquants de main-d'œuvre ; les contrôles à cet égard seront renforcés et les dispositions légales durcies.

Ce texte, plus encore, parce qu'il est inséparable dans son esprit d'une politique de co-développement avec les pays du Sud, marque un changement significatif par rapport aux politiques migratoires antérieures. La France devra en quelque sorte mettre en place son corollaire : des aides au retour ainsi que des aides incitant les immigrants potentiels à vivre et à travailler dans leur pays plutôt qu'à le vider de ses éléments les plus dynamiques. En matière d'immigration, nous devons tourner la page. L'étranger ne doit plus être un catalyseur de ressentiments. Il est temps d'opter pour une politique adulte qui se donne les moyens de contrôler ses flux migratoires par des lois justes et fermes, sans céder à ces deux ornières politiques que représentent d'un côté l'idéologie par trop généreuse ou inconsciente de l'ouverture totale de fait des frontières, de l'autre le discours démagogique et irréaliste de l'immigration zéro. Si les immigrés ont besoin de la France, notre économie et notre démographie, dans le sens inverse, ont aussi besoin d'une immigration dont les flux soient maîtrisés et l'intégration assurée par une politique fidèle au concept national de la citoyenneté.

**Mme Odette Grzegorzulka.** Très bien !

**M. Georges Sarre.** C'est tout cela que ce texte veut contribuer à mettre en place, réalisant ainsi un large consensus national à même de durer au moins vingt ans.

**Mme Odette Grzegorzulka.** Bravo !

**M. Georges Sarre.** Telle est l'ambition, mes chers collègues, qui nous anime, et je m'associe aux félicitations de Christophe Caresche à l'égard du ministre, du président de la commission des lois, Mme Tasca, et de notre rapporteur, Gérard Gouzes.

**M. Lucien Degauchy.** On en reparlera dans six mois !

**M. Georges Sarre.** Le travail a été effectué de façon sérieuse et méthodique ; le résultat est là, et c'est pourquoi le groupe RCV, à l'exception des Verts (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), votera le texte du Gouvernement. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Pour le groupe communiste, la parole est à M. André Gerin.

**M. André Gerin.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les députés communistes, comme en première lecture, ont abordé ce débat dans un esprit constructif, loyal et de responsabilité, avec une seule préoccupation : aboutir au meilleur texte possible.

Cette approche équilibrée nous a conduits en nouvelle lecture à défendre huit amendements. Nous aurions souhaité les voir pris en compte, tant ils s'attaquaient aux atteintes aux libertés individuelles et collectives de nos concitoyens tout en démasquant la droite sénatoriale prise en flagrant délit d'opinion conservatrice. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Jean-Michel Ferrand.** Archéo-stalinien !

**M. André Gerin.** En agissant ainsi, les députés communistes pensent défendre des souhaits largement partagés au sein de la gauche plurielle...

**M. Lucien Degauchy.** Elle n'était pas plurielle tout à l'heure !

**M. André Gerin.** ... et entendent marquer leur soutien, critique au besoin, à l'action générale du Gouvernement.

Nombre de dispositions de votre texte, monsieur le ministre, apportent des correctifs sensibles en matière de regroupement familial, de visa, de droit d'asile ; il en est de même avec la suppression des certificats d'hébergement et de la prise en compte du cas des scientifiques, des artistes ou encore des enfants nés en France.

Pour autant, présents en permanence dans l'hémicycle, nous avons parfois fait savoir notre réserve à l'égard de certains autres aspects. Nous souhaitons que la politique de l'immigration en France soit davantage fondée sur les droits que sur les interdits ; or les nouvelles restrictions apportées en particulier à l'article 10 *bis*, le rapporteur l'a souligné, posent la question de l'équité vis-à-vis de l'ensemble des associations. Le projet de loi reste en retrait par rapport à la période d'avant 1993 ; il ne rompt pas suffisamment avec la logique d'exception des lois Pasqua et Debré, axée sur la défiance, l'amalgame et la suspicion.

Au-delà, nous souhaitons que le Gouvernement ouvre très rapidement...

**M. Lucien Degauchy.** Les frontières ?

**M. André Gerin.** ... des chantiers dont le débat nous aura convaincu de la nécessité : la refonte de la politique de l'immigration, la mise en œuvre d'une grande politique d'intégration de notre jeunesse et d'une politique audacieuse de codéveloppement concertée avec les pays européens, afin de donner un sens résolument progressiste à la politique engagée.

Cette approche, partagée par l'ensemble de la gauche, est aux antipodes de la logique ultra-libérale de la droite dont l'objectif était d'inscrire définitivement dans la législation française les mesures négatives, liberticides et rétrogrades des lois de 1993 et 1997 pour quel résultat, sinon celui d'entretenir dans notre hémicycle comme au Sénat une atmosphère malsaine visant à flatter son électorat le plus extrême !

Parce que nous voulons combattre le racisme, la xénophobie, le populisme, les idées d'extrême droite qui cultivent la haine et la division, nous ne ménagerons aucun effort pour contribuer à la nécessaire mobilisation, seule capable de faire reculer le Front national. Il y va de l'intérêt de tous, il y va de l'intérêt de la France.

Ouverts sur le XXI<sup>e</sup> siècle, nous voulons aider à relever les défis de civilisation pour réapprendre à vivre ensemble, libérés du carcan d'un marché et d'une économie artificielle régis par la finance. L'ambition d'une société se mesure à l'audace de ses rêves et de ses valeurs, à la ferveur avec laquelle elle cherche à les réaliser : voilà les défis de l'ensemble des forces progressistes, tout à l'opposé des partis de droite qui persistent à avoir peur de leur ombre et restent encore convalescents des dernières législatives – certains même rêvant de revenir aux années 30.

Unis pour nous opposer à l'ultra-libéralisme de la droite, avec le gouvernement Jospin, chacun avec sa voix, sa sensibilité, sa diversité, nous, nous émettrons, comme en première lecture, un vote d'abstention sur ce texte.

*(Exclamations et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

**M. Lucien Degauchy.** Vous divergez de plus en plus !

**M. André Gerin.** Mais ne vous y trompez pas : tout en revendiquant notre différence, nous sommes plus que jamais décidés à travailler ensemble (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), dans l'intérêt de nos enfants et des générations futures.

Tout le débat depuis la première lecture m'évoque une phrase de Jean d'Ormesson, dans *La Douane de mer*, que je vous demande de méditer : « Le premier devoir des hommes et peut-être d'ailleurs le seul, est de nous souvenir du Big Bang, des algues, du fil qui court à travers l'existence, et d'essayer de comprendre que chacun d'entre nous est aussi un peu des autres et que les autres sont un peu de nous. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Arthur Dehaine.** Et vice versa !

**M. le président.** Avant de donner la parole au dernier orateur inscrit pour les explications de vote, je vais, d'ores et déjà, faire annoncer le scrutin de manière à permettre à nos collègues de regagner l'hémicycle.

*(Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.)*

La parole est à M. Henri Cuq, pour le groupe du RPR.

**M. Henri Cuq.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous l'avons répété au cours de nos débats, mais je ne me lasserai pas de le redire : notre pays est et doit rester fidèle à sa tradition d'accueil et d'intégration. Il a su fonder son rayonnement universel sur cette valeur que nous, gaullistes, plaçons au premier rang de nos valeurs nationales. Nous y tenons tout autant que vous, mesdames, messieurs de la majorité, et n'accepterons aucun procès en sorcellerie.

Mais c'est votre politique, monsieur le ministre, par ses excès et ses incohérences, qui menace une intégration qui avait besoin de temps et de stabilité juridique. Il n'y avait pas d'autre urgence que celle de laisser les lois Pasqua et Debré s'appliquer. Votre projet de loi rendra plus difficile encore l'intégration de ceux qui veulent vivre paisiblement avec nous, sur notre territoire, comme il accentuera les déséquilibres sociaux et les situations de grande désocialisation de nos banlieues. Sachant cela, vous jouez avec le feu de l'extrémisme.

A la maîtrise des flux migratoires, devenue une impérieuse nécessité économique et sociale et mise en œuvre par les gouvernements d'Edouard Balladur et d'Alain Juppé, vous substituez un véritable dispositif d'appel à une immigration accrue, régulière et irrégulière. Article après article, le texte que vous nous proposez procède à un démantèlement systématique des moyens de contrôle et de lutte contre l'immigration irrégulière.

**M. le président.** Mes chers collègues, un peu de silence. C'est une question de respect élémentaire à l'égard de l'orateur.

Poursuivez, monsieur Cuq.

**M. Henri Cuq.** Merci, monsieur le président.

De l'obligation de motivation des refus de visas au dévoiement du droit d'asile, de la multiplication des cartes de séjour de plein droit au laxisme des conditions

du regroupement familial, votre projet organise lui-même l'impuissance juridique de l'Etat et lie les mains de la justice, de la police et de l'administration.

Mais ce n'est pas seulement sur ce projet de loi que nous voulons juger votre politique en matière d'immigration : c'est aussi à partir du terrain et au vu des régularisations massives auxquelles vous procédez. Au terme de la procédure de régularisation et de recours en recours, ce sont probablement 100 000 immigrés irréguliers qui recevront des papiers. Et nos questions demeurent toujours sans réponse : oui ou non, monsieur le ministre, entendez-vous renvoyer dans leur pays ceux qui n'auront pas été régularisés ? Si oui, par quels moyens et dans quels délais ? Sinon, que deviendront-ils ?

Les conséquences d'une telle politique sont, hélas ! prévisibles : nouvel accroissement de l'immigration irrégulière et du travail clandestin, aggravation des situations de grande pauvreté et des tensions sociales, voire ethniques, en particulier dans nos banlieues, multiplication des contentieux et des recours liés aux modifications incessantes et à la complexité de notre droit ; isolement enfin de la France en Europe et incohérence d'une politique gouvernementale qui, d'un côté, affirme promouvoir une meilleure coopération européenne et, de l'autre, agit exactement à l'inverse des autres pays européens qui tous renforcent leur législation.

Au droit de l'immigration, que nous modifions pour la vingt-sixième fois depuis 1945, vous voulez substituer peu à peu, mais sans trop le dire ouvertement, un véritable droit à entrer et à s'installer en France, c'est-à-dire un véritable droit à immigrer chez nous.

Mais comme vous n'avez pas pu abroger les lois Pasqua et Debré, ne sachant que trop, pour l'avoir si craint, le jugement des Français, vous devrez, monsieur le ministre, vous contenter de l'abstention positive des communistes dont je salue la créativité linguistique, et l'abstention résolue des Verts au verbe peut-être émoussé par la campagne électorale et ses listes d'union... A défaut d'élaborer, comme vous le prétendez, un texte d'équilibre, vous avez dû vous transformer vous-même en équilibriste de la majorité plurielle. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Le groupe du Rassemblement pour la République, en votant contre ce projet, prend date devant les Français. Il saura montrer les responsabilités des uns et des autres. Notre vote à nous, députés du Rassemblement pour la République, ne se camouflera pas derrière une litote hypocrite : c'est un vrai « non » ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous prie de bien vouloir regagner vos places.

Je vais maintenant mettre aux voix l'ensemble du projet de loi relatif à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile.

Je rappelle que le vote est personnel et que chacun ne doit exprimer son vote que pour lui-même et, le cas échéant, pour son délégué, les boîtiers ayant été couplés à cet effet.

Le scrutin est ouvert.

.....

**M. le président.** Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	563
Nombre de suffrages exprimés .....	528
Majorité absolue .....	265
Pour l'adoption .....	273
Contre .....	255

L'Assemblée nationale a adopté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures quinze, sous la présidence de M. Michel Péricard.*)

#### PRÉSIDENTICE DE M. MICHEL PÉRICARD, vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

4

#### NOMINATION D'UN DÉPUTÉ EN MISSION TEMPORAIRE

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre m'informant de sa décision de charger M. André Capet, député du Pas-de-Calais, d'une mission temporaire, dans le cadre des dispositions de l'article L.O. 144 du code électoral auprès de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

Cette décision a fait l'objet d'un décret publié au *Journal officiel* de ce jour.

5

#### DÉSIGNATION DE CANDIDATS À DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre des demandes de renouvellement du mandat :

– d'une part, des deux membres de l'Assemblée nationale au sein du conseil supérieur de l'aviation marchande ;

– et, d'autre part, du membre de l'Assemblée nationale au sein du conseil supérieur de la sûreté et de l'information nucléaires.

Conformément aux précédentes décisions, le soin de présenter les candidats a été confié à la commission de la production et des échanges.

Les candidatures devront être remises à la présidence avant le 2 avril 1998 à dix-huit heures.

6

## UTILISATION DES FONDS PUBLICS EN CORSE

### Discussion d'une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution de M. Roger Franzoni et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'utilisation des fonds publics en Corse (n<sup>os</sup> 219 rectifié, 695).

La parole est à M. le rapporteur de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Yves Tavernier, rapporteur de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** Monsieur le président, monsieur le ministre de l'intérieur, mesdames et messieurs les députés, la place de la Corse dans l'ensemble national français, la manière dont y est conçu et appliqué l'Etat de droit, les règles qui président à la gestion des services publics font l'objet d'interrogations et de débats depuis de nombreuses décennies.

Au cours des 20 ou 30 dernières années, la situation s'est aggravée au point que la Corse semble avoir perdu ses repères et que les Français du continent éprouvent des difficultés à situer les deux départements qui la composent au sein de la République.

L'Assemblée nationale s'est naturellement préoccupée d'une situation apparemment hors norme.

Au cours de la précédente législature, quatre propositions de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête concernant la Corse ont été déposées : une de M. Alain Bocquet et des membres du groupe communiste le 12 juillet 1993, une de M. Jean Tardito et des membres du groupe communiste le 30 janvier 1995, une de M. Alain Bocquet et des membres du groupe communiste le 8 octobre 1996 et, enfin, une de M. Emile Zucarelli le 11 octobre 1996.

Toutes demandaient une commission d'enquête sur l'utilisation des fonds publics en Corse et sur la situation politique et économique dans ces deux départements.

Ces quatre propositions ont été rejetées par la majorité d'alors, pour cause d'irrecevabilité.

Par contre, une mission d'information commune sur la Corse a été créée, le 22 octobre 1996. Elle a accompli un travail considérable : quatre-vingts auditions de plus d'une centaine des principaux acteurs politiques, économiques et sociaux de l'île. Elle n'a pu achever ses travaux par suite de la dissolution de notre assemblée, le 21 avril 1997. Toutefois, les comptes rendus de ses auditions ont été publiés. Ils constituent une source très importante d'information et de réflexion.

Aujourd'hui est soumise à notre assemblée une nouvelle proposition de résolution, présentée par M. Roger Franzoni et les membres du groupe Radical, Citoyen et Vert, tendant à la création d'une commission d'enquête de vingt-cinq membres sur l'utilisation des fonds publics en Corse.

L'exposé des motifs de la proposition précise que cette commission doit vérifier les efforts financiers consentis par l'Etat et par la Communauté européenne. Elle doit également étudier si les avantages fiscaux dont bénéficie l'économie insulaire sont correctement utilisés du point de vue de la régularité et de l'opportunité.

Les auteurs de la proposition entendent lever les soupçons qui pèsent sur la gestion des fonds publics en Corse, et, si nécessaire, corriger les abus.

Avant de nous interroger sur le fond de la proposition, il convient naturellement d'en examiner d'abord la recevabilité.

Au nom de la commission des finances, je déclare qu'il n'y a pas d'objection juridique à la constitution d'une telle commission. En effet, les deux conditions de la recevabilité, définie par l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires et par les articles 140 et 141 du règlement de notre assemblée, sont remplies.

Première condition : les faits ayant motivé le dépôt de la proposition ne doivent pas faire l'objet de poursuites judiciaires.

Par une lettre du 28 octobre 1997 adressée au président de l'Assemblée nationale, Mme le garde des sceaux précise en substance que « les faits ayant motivé le dépôt de cette proposition, tels qu'ils sont exposés de manière très générale dans le texte de celle-ci, ne font pas l'objet de poursuites judiciaires. Quelques procédures sont toutefois en cours sous les qualifications pénales de prise illégale d'intérêts ou d'infractions aux règles régissant les marchés publics ». Mme le ministre conclut, comme il est d'usage, en laissant à l'Assemblée nationale « le soin d'apprécier si ces éléments sont de nature à faire obstacle à la création d'une commission d'enquête ».

La commission des finances de notre assemblée estime que les procédures engagées ne font pas obstacle à la création d'une telle commission d'enquête.

La seconde condition de recevabilité porte sur la nécessaire précision des faits qui donnent lieu à enquête.

La proposition qui nous est soumise vise « l'utilisation des fonds publics en Corse ». La formulation est à l'évidence trop vague même si l'exposé des motifs tend à en préciser l'objet.

Afin d'éviter toute ambiguïté et de lever toute imprécision, la commission des finances vous soumet une rédaction modifiée de la proposition de résolution : « Il est créé, en application des articles 140 et suivants du règlement une commission d'enquête de vingt-cinq membres » – cet après-midi, la commission des finances a accepté qu'un amendement porte ce nombre à trente, nous y reviendrons – sur l'utilisation en Corse des fonds publics relevant de l'Etat, de l'Union européenne, des collectivités territoriales, et des organismes publics, parapublics et agréés sur l'application de la législation et la réglementation fiscale, sur les prélèvements et prestations sociales et sur la gestion des moyens des services publics. »

Ainsi libellée, la proposition de résolution remplit toutes les conditions de la recevabilité.

Il convient maintenant de l'examiner sous l'angle de l'opportunité.

L'assassinat du préfet Claude Erignac, après tant d'assassinats, de plasticages et d'actes terroristes en tout genre, illustre dramatiquement la dérive mafieuse qui s'est abattue sur la Corse.

Les faits sont connus. Des rapports récents de l'inspection des finances et de la Cour des comptes montrent que la fraude fiscale est largement répandue en Corse et qu'elle n'est pas sanctionnée.

Le rapport de l'inspection des finances est éloquent. On peut lire qu'il est fréquent que les contribuables ne reçoivent pas leur avis d'imposition avec la complicité de

certain agents de l'Etat, que certaines banques contribuent à l'évasion de capitaux lorsque les huissiers mandetés par les agents du Trésor tentent de faire leur devoir, que 40 % des industriels, des commerçants et des artisans ne paient pas la TVA, ou encore que les trois quarts des redressements fiscaux ne sont pas recouverts.

Le rapport public de la Cour des comptes pour 1997 dénonce les modalités extraordinaires d'attribution des aides aux agriculteurs corses. Il souligne la démission des services extérieurs de l'Etat au bénéfice d'organismes particuliers.

Les subventions et aides en tout genre à l'agriculture corse atteignent des sommes considérables : plus d'un milliard de francs entre 1990 et 1997. Or cet effort financier de l'Etat et de l'Europe n'a pas contribué, apparemment, à améliorer la situation des agriculteurs. Au contraire, le système des aides a aggravé leur endettement, qui atteignait plus de 1,6 milliard de francs et, surtout, les a cantonnés dans un rôle d'éternels assistés.

Par ailleurs, le particularisme fiscal serait compris et pourrait être accepté s'il contribuait au développement de l'île et à une plus grande justice sociale pour ses habitants. Tel n'est pas le cas.

La mission d'information de l'Assemblée nationale a mis en lumière la crise morale qui mine la société corse.

Comment peut-on avoir confiance dans un Etat qui semble encourager davantage les fraudeurs que les personnes intègres en dépit de l'action remarquable d'un certain nombre de fonctionnaires dont je salue le très grand courage ?

Comment traiter une partie de notre territoire national en proie à la folie meurtrière, à la politique du pire et à la dérive mafieuse, selon les expressions du Président de la République ?

La centaine de témoignages recueillis par la mission d'enquête aboutissent au même constat : une violence injustifiable dans un cadre démocratique, des activités relevant du banditisme ordinaire ; des organisations paramilitaires agissant en bandes armées pour se partager des zones d'influence ; une économie en perdition ; une île dont l'économie ne décolle pas alors qu'elle reçoit depuis des dizaines d'années une grande masse de crédits publics provenant notamment de l'Etat et de l'Europe ; une police et une justice qui ne fonctionnent pas normalement, assurant trop souvent l'impunité aux facteurs de violence ; enfin, une attitude de l'Etat ambiguë, contradictoire dans le temps, aboutissant à une situation de non-droit.

Ces constats donnent de la Corse une image négative aux yeux de la très grande majorité de nos concitoyens. Or l'immense majorité des Corses souhaitent vivre normalement dans le cadre des lois de la République.

Il est temps de sortir de l'ambiguïté. Il est temps de faire la clarté.

Je reprendrai volontiers ici les propos d'Emile Zucarelli, devant la mission d'information le 26 novembre 1996 : « Si tout est normal, il faudra cesser ce procès collectif qui est fait à la Corse. S'il y a des anomalies, il faudra qu'elles soient sanctionnées, parce que la République, en Corse comme ailleurs, doit être vertueuse. »

La recherche de la vérité sur la réalité corse, telle est la mission que nous vous proposons de confier à la commission d'enquête.

Des esprits sceptiques pourraient s'interroger sur l'efficacité d'une telle commission. J'ai noté dans un rapport que celle qui s'est déroulée en 1926 était la cinquante-

troisième du genre. A lire ses conclusions, on s'aperçoit, soixante-douze ans plus tard, que les mêmes constats ont abouti aux mêmes échecs.

Si nous voulons que la commission d'enquête dont je vous propose la création réussisse, il faut que le Gouvernement, le Parlement et les autorités territoriales de la Corse aient la volonté politique de l'aider à remplir sa mission. Pour ma part, je ne doute pas de leur volonté.

Il conviendra, le moment venu, que les conclusions de la commission d'enquête soient suivies de décisions permettant d'éradiquer tous les dysfonctionnements qui auront été relevés. Il y va de l'intérêt de nos compatriotes corses qui, dans leur très grande majorité, souhaitent l'assainissement d'une situation qu'ils subissent au quotidien. Il y va de la défense des valeurs de la République qui fondent l'unité nationale.

La Corse, trop souvent montrée du doigt, demande que la loi des armes, trop longtemps tolérée, soit enfin bannie. Elle réclame justice et sécurité.

Il est temps que la volonté clairement affirmée par les plus hautes autorités de notre pays de voir respecter en Corse la loi et la vie, de voir restaurer la paix civile, se traduise enfin dans les actes.

Telles sont mesdames, messieurs, les raisons pour lesquelles, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, j'ai l'honneur de vous proposer la création d'une commission d'enquête sur l'utilisation des fonds publics et la gestion des services publics en Corse. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, la proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur l'utilisation des fonds publics en Corse, aujourd'hui soumise à votre délibération, est bienvenue. Elle a, par le passé, rencontré quelques obstacles juridiques. Après avoir pris connaissance de l'avis de Mme la garde des sceaux, votre commission des finances, de l'économie générale et du Plan a considéré que ces obstacles étaient levés. Je m'en félicite parce que je suis convaincu que les travaux d'une commission d'enquête parlementaire pourraient utilement contribuer à éclairer le Gouvernement sur les conditions d'application de la loi en Corse.

La politique du Gouvernement relative à la Corse est, en effet, aussi claire que constante. Dès sa déclaration de politique générale, le 19 juin dernier, le Premier ministre l'avait annoncé : « En Corse, comme partout ailleurs sur le territoire national, le Gouvernement veillera au respect de la loi républicaine auquel la population aspire et sans lequel il n'y a pas d'essor possible. » Je n'ai pas tenu d'autre langage au mois de juillet quand je me suis rendu dans l'île, et je ne vous en tiendrai pas un différent aujourd'hui.

Il est temps d'en finir avec cette révision de l'histoire qui voudrait faire de la Corse un pays colonisé par la France. La France est une construction politique qui s'est réalisée dans la longue durée. La Corse est venue à la France à l'époque où la Lorraine devenait française, bien avant la Savoie. L'idéal démocratique et résolument moderne de Pascal Paoli est naturellement entré en résonance harmonique avec l'élan de la Révolution française, laquelle, faut-il le rappeler, a nommé Paoli gouverneur de la Corse.

Aujourd'hui, tous nos compatriotes, ceux de Corse comme ceux du continent, peuvent se réjouir du rattachement de la Corse à la France, les uns, parce qu'ils se sont enrichis d'un patrimoine précieux, de traditions et d'une culture originales, les autres, parce que la France leur a donné l'occasion très avantageuse d'une ouverture sur l'Europe et sur le monde, occasion que nombre de nos concitoyens de Corse ont su maintes fois saisir.

Au demeurant, la loi républicaine n'est pas l'instrument d'un Etat dominateur. Dans un Etat républicain, la loi est liberté, parce qu'elle exprime la volonté générale telle que vous tous avez la charge de la définir. La loi est éminemment libératrice et protectrice. C'est en dehors de la loi républicaine que les citoyens sont soumis à la loi de la jungle, celle des plus forts, à l'arbitraire et à la violence des grands et des petits intérêts privés, des factions, des groupes armés et des clans. C'est pourquoi la politique du Gouvernement ne changera pas : c'est l'application ferme et sereine de la loi républicaine.

Evidemment, l'assassinat du préfet Claude Erignac a créé une situation nouvelle, et l'initiative de M. Roger Franzoni s'en trouve d'autant plus justifiée. Cet acte barbare a soulevé l'indignation générale. Il est remarquable qu'en ces circonstances, toute la France se soit trouvée unie, par-delà les clivages politiques ordinaires, non seulement au sommet de l'Etat, mais à travers la représentation nationale, comme en ont témoigné, le 10 février dernier, les déclarations des présidents de tous les groupes parlementaires ici représentés. En Corse même, les puissantes manifestations d'Ajaccio et de Bastia ne laissent aucun doute sur les sentiments de l'immense majorité de nos concitoyens.

Il appartient au Gouvernement de mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour que les assassins de Claude Erignac soient désignés et appréhendés, pour que, le cas échéant, leurs commanditaires soient démasqués, et pour que tous soient traduits devant les tribunaux et justement châtiés. C'est la tâche la plus urgente et la plus impérieuse du ministre de l'intérieur. J'en mesure, croyez-le, chaque jour, la gravité.

En poursuivant les responsables de ce crime odieux, nous ferons simplement que force restera à la loi. En travaillant avec méticulosité et persévérance à l'application de la loi républicaine, nous rendrons justice au sacrifice de Claude Erignac, mais aussi à celui des gendarmes d'Aléria, du brigadier de CRS Serge Cassart, du gardien de CRS Hubert Massol, du secrétaire général du département de Haute-Corse Pierre-Jean Massimi, du gardien de CRS Stéphane Swigon, des gendarmes Patrick Giboulot, Guy Aznar, Stéphane Chariot, du capitaine du RAID René Canto, qui, tous, sont morts dans l'accomplissement de leur devoir, au service de la nation. Et je n'oublie pas les autres victimes, nombreuses, du terrorisme, qui se pare d'une idéologie nationaliste et rétrograde pour camoufler des activités de bandits.

Le 11 février dernier, un nouveau préfet de la Corse, Bernard Bonnet, a été nommé. Je l'ai accompagné, deux jours plus tard, pour sa prise de fonctions. Il applique scrupuleusement, dans cette collectivité territoriale, la politique du Gouvernement, dont il reçoit les instructions. Il est donc particulièrement indécent et inacceptable qu'à peine nommé, il soit mis en cause ici et là en des termes injurieux par des personnalités connues. Les auteurs de ces attaques, d'autant plus indignes qu'elles surviennent quelques jours après l'assassinat de Claude Erignac, doivent savoir qu'en s'en prenant au préfet Bernard Bonnet, ils s'en prennent directement au Gouvernement.

L'établissement d'un état juridique régulier en Corse, l'application normale de la loi, dans les grandes comme dans les petites affaires, seront une œuvre de longue haleine. Tout le Gouvernement s'y emploiera, chaque ministre dans le domaine de sa compétence.

Il ne s'agit pas seulement de maintenir l'ordre public, ce qui est sans doute la première mission du ministre de l'intérieur. Il ne s'agit pas seulement de réprimer les crimes et les délits. Il s'agit aussi de s'assurer de la légalité des actes des collectivités locales, de la conformité des marchés publics aux règles en vigueur, du bon usage des subventions, et cela dans tous les domaines de la vie économique, dans l'industrie comme dans l'agriculture, dans les services comme dans le bâtiment et les travaux publics. Il s'agit du strict respect du code de l'urbanisme, aussi bien que des règles fiscales, d'ailleurs avantageuses, applicables en Corse. Il s'agit enfin de contrôler l'établissement des listes électorales, et j'ai donné au préfet Bonnet des instructions fermes en ce sens.

La détermination du Gouvernement dans cette entreprise, en plein accord avec le Président de la République, sera sans défaut. On a commencé, à cette fin, d'étoffer les services de l'Etat en Corse. S'il est nécessaire de les renforcer encore, on les renforcera. S'il est nécessaire de les réorganiser, on les réorganisera.

**M. Jean Tardito.** Très bien !

**M. le ministre de l'intérieur.** S'il est nécessaire d'envoyer sur place des équipes de fonctionnaires expérimentés, nous le ferons, comme nous l'avons déjà fait pour la police judiciaire et la justice.

Les agents de l'Etat qui travaillent en Corse peuvent compter sur l'appui constant du Gouvernement. Leur courage et leur dévouement méritent la reconnaissance de la nation. Il n'y aura en Corse ni mesure d'exception, ni compromis douteux, ni complaisance, dès lors qu'il s'agit de poursuivre le terrorisme, le crime, la corruption ou l'affairisme mafieux. Seulement l'Etat saura distinguer ceux qui vivent dans la crainte, compréhensible après tout, de la terreur, et ceux qui s'enrichissent par la dynamite. Mais chacun doit savoir qu'il n'y a pas de place en France pour le passe-droit octroyé par la peur, ni pour la justice privée. Naturellement, le dialogue et la coopération demeureront constants avec les élus légitimes de la Corse, dont une grande partie sera prochainement renouvelée, car je n'oublie pas qu'il y a, en Corse, des élus compétents et soucieux du bien public, comme il y a des militants désintéressés et des entrepreneurs, des agriculteurs et des commerçants qui réussissent honnêtement.

Je suis convaincu que votre commission d'enquête, si vous en décidez la création, aidera puissamment le Gouvernement dans sa tâche. Sachez qu'elle pourra compter sur l'appui et l'assistance du ministère de l'intérieur.

Mais nous devons aussi être conscients que nous ne progresserons vers notre objectif qu'avec l'assentiment et la participation active de nos concitoyens de Corse. Ils sont les premiers intéressés au respect de la loi républicaine, qui conditionne la mise en valeur des atouts remarquables dont ils disposent pour le développement économique de leur île. Ils en seront les premiers bénéficiaires. C'est pourquoi je fais appel à leur civisme, non seulement comme à l'accomplissement d'un devoir, mais aussi comme au moyen le plus efficace pour qu'ils jouissent pleinement de leurs droits légitimes au bien-être, à la sécurité, à la paix, à la démocratie, tous droits qui font un avec le droit républicain. (*Applaudissements.*)

### Discussion générale

**M. le président.** Dans la discussion générale, la parole est à M. Roger Franzoni.

**M. Roger Franzoni.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il y a quelques jours, je pensais être dans l'obligation de plaider, arguments à l'appui, afin de convaincre mes collègues de créer cette commission d'enquête.

Aujourd'hui, on m'a en quelque sorte coupé l'herbe sous le pied car M. le rapporteur a argumenté beaucoup mieux que je n'aurais pu le faire. Il a parfaitement explicité les motivations de notre démarche, les complétant même, et je ne peux que l'en remercier.

Quant à M. le ministre, une fois de plus, il a défini clairement sa politique, avec conviction. Je le connais, je sais que c'est un républicain – il y en a encore dans notre pays – et j'ai confiance en lui. Il a, par avance, répondu à notre attente.

Je suis malheureusement obligé de vous infliger un petit pensum mes chers collègues : on ne comprendrait pas, en effet, que je n'intervienne pas au cours de cette séance, puisque, à la suite d'Emile Zuccarelli, j'ai demandé la création de cette commission d'enquête. Je vais donc en reprendre la genèse.

Cette initiative est déjà ancienne, puisque, depuis 1989, Emile Zuccarelli essaye en vain d'obtenir la création d'une telle commission. Lors de la dernière législature, on a préféré créer une mission d'information commune, et, après juin 1997, Emile Zuccarelli étant devenu ministre, j'ai repris sa demande à mon compte et l'ai déposée en septembre 1997. Après transmission au ministère de la justice, conformément à la loi, M. le président de l'Assemblée a saisi la commission compétente, en l'occurrence la commission des finances.

Si j'effectue ce rappel, c'est parce que beaucoup de gens, en particulier des journalistes, ont pensé que la création de cette commission avait été demandée eu égard aux circonstances, et uniquement à cause de la mort du préfet Erignac.

Les changements intervenus au sein de la commission des finances ont retardé l'examen de notre proposition, qui a été finalement inscrite à l'ordre du jour du mercredi 11 février. Avant cette date est survenu, le 6 février, un événement tragique et révoltant, l'assassinat de Claude Erignac, préfet de la région Corse. Cet acte criminel devait provoquer une prise de conscience et démontrer combien il était nécessaire et urgent de se préoccuper de l'utilisation de l'argent public en Corse.

A la date prévue, la commission a fait droit à notre demande, à l'unanimité, moins une ou deux voix – qui ne se sont pas véritablement opposées à notre proposition mais ont voulu affirmer l'autorité de l'Etat.

La Corse, depuis une vingtaine d'années, vit des heures extrêmement douloureuses dans le drame et la peur. Sa population ne comprend pas comment l'autorité de l'Etat peut être quotidiennement bafouée sans réaction, laissant la porte ouverte à toutes les violations de la loi. On a l'impression que la Corse est devenue un laboratoire où s'effectuent des expériences tragiques que l'on observe pour savoir jusqu'où on peut laisser aller les choses.

Des aides, nationales et européennes, la Corse n'en a pas manqué, nul ne saurait le contester ; mais on n'en voit pas le résultat, et l'île n'arrive pas à trouver l'essor économique auquel elle aspire. Pendant ce temps, nous

autres, Corses, subissons à l'extérieur des réflexions moqueuses, humiliantes et stupides, de toute sorte. Je n'insiste pas car elles viennent souvent de cette assemblée.

C'est sans aucun *a priori* que nous avons déposé notre résolution, espérant qu'il ne s'agirait que de dysfonctionnements ou d'inadaptations administratives auxquels il serait facile de remédier. Malheureusement, tout ce qui s'écrit depuis des mois et des années à ce sujet laisse présumer des dérives et des abus bien plus graves.

Comment se peut-il que l'on en soit arrivé là, que nos mises en garde aient été autant négligées ? Si vous le permettez, je lirai un extrait du rapport de la commission qui a été créée en 1992, sur les tentatives de pénétration de la mafia en France, commission dont je faisais partie, qui était présidée par M. d'Aubert, et dont le rapporteur était M. Bertrand Gallet.

Je n'évoque pas cette affaire sans une certaine émotion car faisait également partie de cette commission Yann Piat, qui a peut-être été assassinée par la mafia. Nous n'étions pas du même parti, mais elle m'avait demandé de lui trouver une petite maison autour de Bastia parce qu'elle aimait la Corse. Vous voyez à quoi peuvent aboutir certaines conduites mafieuses et criminelles.

Le rapport précité précise : « Le drame corse met en jeu de manière plus radicale l'autorité de l'Etat. En 1992, quarante meurtres ont été commis en Corse – trois depuis le début de l'année 1993 à la date du 18 janvier –, sans compter un nombre non encore établi d'attentats terroristes ou crapuleux, d'attaques à main armée, de violences diverses et de menaces. Rapporté à la population corse, 240 000 habitants, le nombre de morts par homicide serait proportionnellement supérieur à celui de la Sicile, quoique encore inférieur au taux enregistré pour la ville de Washington, qui est le leader de la criminalité urbaine aux Etats-Unis. [...] Depuis deux ans, il est devenu courant de parler de « dérive mafieuse » pour qualifier l'évolution de la criminalité en Corse et l'incapacité de l'appareil répressif à maîtriser la situation. A ce sujet, la commission a enregistré plusieurs témoignages qui évoquent irrésistiblement les descriptions de la Sicile ou de la Sardaigne : impunité des auteurs de violences, pourtant parfaitement identifiés ; faiblesse des autorités administratives ou judiciaires, d'abord soucieuses d'éviter à leur carrière tout remous, lors de leur séjour dans l'île ; fiabilité réduite de certains éléments d'une police trop « corsifiée », qu'illustre le fait qu'une écoute téléphonique est, dès qu'elle est ordonnée, aussitôt connue des intéressés ; liens entre terrorisme politique et grand banditisme. »

Vous voyez, monsieur le ministre, que vous avez du pain sur la planche.

Je poursuis ma lecture : « La commission n'a pas souhaité approfondir ses investigations sur un sujet qui ne relevait pas directement de sa mission mais, au vu des quelques éléments partiels mis à sa disposition, le rapporteur ne peut qu'exprimer à son tour ses plus vives préoccupations à l'égard d'une certaine dégradation de l'autorité de l'Etat qui pourrait rapprocher effectivement la Corse de la Sicile. »

Je ne cite pas plus longuement ce rapport, mais il a été remis au président de l'Assemblée nationale, qui en a certainement saisi le gouvernement d'alors.

Je ne voudrais pas m'écarter de l'ordre du jour mais comment pourrais-je ne pas relever que la loi républicaine s'applique on ne peut plus mal en Corse ? Or comment pourrait-on servir l'intérêt général par l'utilisation des fonds publics hors l'application de la loi ?



Je ne veux pas m'attarder aujourd'hui à qualifier la situation de la Corse. Les plus hautes autorités de l'Etat l'ont fait avec éclat au lendemain de l'assassinat de Claude Erignac, pour ainsi dire d'une même voix, et sans dissonance aucune.

M. le Président de la République, M. le Premier ministre et M. le ministre de l'intérieur se sont exprimés mieux que je ne pourrais le faire, et il serait présomptueux de ma part d'ajouter quoi que ce soit. C'est avec satisfaction que j'ai entendu qu'il ne s'agissait pas d'une affaire corse, mais d'une affaire nationale qui concernait la République tout entière. On est loin des querelles droite-gauche ; il s'agit de l'intérêt supérieur de l'Etat.

Le Gouvernement affirme sa volonté de tout faire pour remédier à cette situation et en finir. Mais il faut que cette volonté ne soit pas de circonstance et qu'elle ne s'étirole pas très vite, comme cela a été trop souvent le cas par le passé.

Méthode et persévérance sont indispensables afin que l'on ne puisse à aucun moment douter, pendant tout le temps qu'il faudra, de la volonté de l'Etat, telle qu'elle a été exprimée ces jours-ci à diverses reprises, et aujourd'hui encore par M. le ministre de l'intérieur.

Après l'arrivée du *Journal officiel* en Corse, une seule loi doit s'appliquer, celle de la République.

Il n'en demeure pas moins que la Corse est une île, avec son histoire, sa culture, ses spécificités, ses avantages, mais aussi de lourds handicaps.

Il faudra, le moment venu, se pencher sur son avenir et sur les besoins de ses habitants, lesquels sont, à 95 %, d'honnêtes citoyens, travailleurs, soucieux d'élever leurs enfants dans l'honneur et le respect d'autrui. Mais cela ne peut se faire que dans la paix et la sérénité.

Si j'ai un conseil à donner aux futurs commissaires, c'est de recourir au secret, conformément à la loi du 20 juillet 1991, comme l'a fait, à la fin de 1992, la commission d'enquête sur les moyens de lutter contre la mafia, dont j'ai parlé tout à l'heure.

Le groupe RCV votera sans aucune hésitation la proposition de la commission des finances. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Michel Vaxès.

**M. Michel Vaxès.** L'insécurité permanente, les violences de toute nature, les attentats, les meurtres encore non élucidés témoignent d'un climat étouffant, devenu insupportable à la grande majorité des Corses.

Ces comportements intolérables constituent autant d'obstacles à une évolution positive de la situation économique, sociale et politique de l'île.

Mais il faut dire, et ne pas cesser de le rappeler, que les Corses, dans leur majorité, attendent que toutes les dispositions soient prises pour garantir le strict respect de la légalité et de l'ordre républicain, partout où il est menacé. Simultanément, ils attendent aussi que s'exprime à leur égard la solidarité de la nation tout entière.

Je veux ici saluer le courage avec lequel nombre d'élus et d'associations, qui représentent dignement le peuple corse, s'opposent aux intimidations et aux attentats, en même temps qu'ils militent pour le rétablissement de l'Etat de droit.

Ce rétablissement reste en effet une des conditions indispensables pour qui veut travailler à sortir la Corse de la crise et des drames qui l'affectent depuis des décennies.

Pour cette raison, à trois reprises lors de la précédente législature, notre groupe a proposé la constitution d'une commission d'enquête.

Vous comprendrez donc que nous nous félicitions aujourd'hui de la décision aussi importante que nécessaire que s'apprête à prendre l'Assemblée nationale.

Pour être tout à fait pertinente, pour être réellement efficace, cette décision doit, sans ambiguïté aucune, s'affranchir des lieux communs trop souvent ressassés lorsqu'on évoque la question corse. Les dramatiques problèmes que rencontre la Corse ne relèvent ni du mythe, ni du folklore, ni de la tradition. Ils trouvent leur cause profonde dans les raisons de fond qui nourrissent la crise dans l'île comme sur le continent, mais les conditions spécifiques à l'insularité en aggravent sans doute les conséquences.

Des fonds publics ont été versés pour la formation professionnelle, des subventions ont été allouées, des exonérations d'impôts ont été consenties, des allègements de charges sociales ont été décidés sans que la précarité diminue, sans que des emplois soient créés, sans que les conditions de transparence soient réunies quant à l'utilisation de ces moyens et à l'évaluation de leur efficacité, au regard des objectifs qui les ont motivés.

La crise économique et sociale de l'île se caractérise par un chômage massif et par de grandes difficultés à y implanter des activités industrielles, y compris dans le secteur des petites et moyennes entreprises.

Cette crise se traduit par des difficultés croissantes, particulièrement douloureuses pour la jeunesse corse.

S'y ajoutent, avec la concentration de la population sur le littoral, de graves problèmes de logement, tant du point de vue de la construction que de la réhabilitation.

Dans ce contexte, ni l'exonération d'impôt pour les revenus les plus élevés, ni la suppression des taxes professionnelles, ni la création du statut le plus dérogatoire qui soit en matière de fiscalité, « la zone franche », ne sont de nature à soulager les maux dont souffre la Corse, les femmes et les hommes qui y vivent.

Bien au contraire, ces dispositions dérogatoires au droit commun nourrissent et amplifient tous les dérapages, jusqu'au détournement des fonds publics, à l'aggravation de l'inégalité des citoyens devant l'impôt, à la remise en cause des droits sociaux des salariés.

La commission d'enquête devra examiner toutes ces questions et proposer des solutions.

Le contrôle des marchés publics et la transparence quant à l'utilisation des fonds publics sont indispensables. Les élus, les représentants des salariés, les citoyens doivent pouvoir connaître ce qu'il en est et participer, dans une démarche largement partenariale, à la définition de projets de développement marqués par l'objectif prioritaire de l'investissement, de l'emploi et de l'amélioration de l'équipement public correspondant à l'attente et aux besoins des Corses.

Mais une politique de reconquête économique ne saurait aboutir si l'Etat et les entreprises publiques devaient se désengager.

Les entreprises assurant un service public ont une responsabilité particulière dans l'effort de redressement de l'économie insulaire. C'est le cas d'EDF-GDF, de la SNCF, de France Télécom. C'est vrai aussi des ministères chargés de l'éducation, de la culture, de la recherche, du logement social, de l'équipement routier et des transports maritimes.

Pour contribuer à une véritable renaissance économique de l'île, les collectivités territoriales doivent être dotées des moyens les mettant en situation de répondre aux besoins de la population. La chance de la Corse, sa

richesse, c'est d'abord le peuple corse dans son écrasante majorité, et c'est d'abord sur lui qu'il faut s'appuyer, c'est-à-dire sur l'aspiration à la démocratie, à la transparence et au sens des responsabilités qui l'anime. Récemment encore, la manifestation des femmes corses a porté témoignage de cette capacité de mobilisation pour rejeter toutes les dérives mafieuses qui, sous une apparence politique, relèvent en réalité de crimes et délits de droit commun.

Les Corses sont attachés à leur identité. Ils ont raison car, lorsqu'il n'est pas dévoyé, cet attachement rejoint et nourrit leur exigence à plus de justice sociale, à plus de transparence, à plus de démocratie.

L'île ne manque pas de forces vives et saines qui ont à cœur de faire vivre les valeurs de la République. C'est sur ces forces qu'il faut s'appuyer, ce sont elles qu'il faut mobiliser.

La commission d'enquête peut les aider à s'affirmer. Il faut qu'elle le fasse car, mobilisées, elles seront garantes du respect des lois de la République et de l'Etat de droit. C'est pour ces raisons, et dans cet esprit, que les députés communistes voteront pour la création de cette commission d'enquête. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. José Rossi.

**M. José Rossi.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est la première fois que j'ai l'honneur de m'exprimer devant la représentation nationale après le lâche assassinat du préfet Èrignac.

Je tiens avant tout à rendre un hommage appuyé à ce haut fonctionnaire qui s'est pleinement investi dans sa mission avec un sens aigu du devoir. Il aura été sans conteste l'un des meilleurs représentants de l'Etat en Corse depuis longtemps. Il y en a eu d'autres, mais il a exercé sa mission avec un grand rayonnement.

Cet acte odieux a suscité dans l'île une émotion profonde, réelle. La révolte et le dégoût, bien sûr, devant le meurtre d'un homme simple et intègre. L'inquiétude, aussi, quant à notre capacité collective à stopper cette dérive meurtrière. L'exigence, enfin, de changer le cours des choses pour rétablir la démocratie et offrir à la Corse un avenir meilleur.

Par son caractère à la fois spontané et digne, la mobilisation populaire a transcendé tous les clivages politiques. La riposte du peuple a été à la hauteur du défi. Tout le monde a pris clairement conscience de la gravité de l'enjeu, puisqu'il s'agit en réalité du maintien de la République en Corse.

Cette exigence s'adresse en premier lieu à l'Etat, dans le cadre de ses missions fondamentales de sécurité et de justice. Il lui appartient, vous l'avez affirmé tout à l'heure, monsieur le ministre, de les exercer sans faillir, pour garantir l'Etat de droit et les libertés.

Et quand je parle de libertés, le problème se pose aujourd'hui sur le territoire de la République puisque la liberté d'aller et de venir n'est pas totalement garantie en Corse, que la liberté de s'exprimer n'est pas tout à fait réelle. Une chape de plomb pèse, je crois, sur l'île, et la communauté nationale tout entière doit considérer que le combat pour les libertés en Corse est le combat pour les libertés dans l'ensemble du pays.

De nombreux collègues vont se battre aux quatre coins du monde pour défendre les valeurs françaises de liberté et de fraternité. Je me réjouis qu'un certain nombre d'entre eux acceptent de s'investir dans cette commission d'enquête et que chaque groupe politique compte deux ou trois parlementaires très actifs qui se passionnent pour

le dossier corse, lequel est devenu une affaire d'Etat et devra être suivi pendant de longues années. Je crains en effet que la paix civile ne soit pas rétablie aussi rapidement que nous le souhaiterions. Il faudra un long effort pour atteindre l'objectif.

Mais nous, représentants du peuple, sommes également interpellés et il faut recadrer le débat sur les enjeux fondamentaux au moment où nous allons nous prononcer.

Parmi ces enjeux figure l'utilisation de l'argent public ; ce n'est pas le seul mais, puisque ce sujet nous rassemble ce soir, je vous ferai part de ma position, qui est aussi celle du groupe UDF.

Celle-ci se fonde sur deux idées majeures. La première, c'est qu'il faut ramener la Corse dans la République par un retour à la transparence et à l'application de la loi. La seconde, c'est qu'il faut assurer un ancrage solide de la Corse à la République en assurant l'efficacité de l'utilisation de l'argent public. Je ne veux pas donner de conseils à la commission d'enquête mais je souhaite que celle-ci fasse siens ces deux objectifs.

Avant d'aborder le premier point – la recherche de la transparence –, j'aimerais exprimer quelques regrets.

Certes, le Président de la République et le Premier ministre ont délivré un message très clair, unitaire, qui a d'emblée rassuré la population. Mais on peut déplorer les déclarations de certains responsables nationaux éminents – j'appelle votre attention sur ce point pour nous inciter mutuellement à la prudence. Je pense à M. Barre, à M. Peyrefitte et à M. Charasse.

M. Barre a déclaré à deux reprises : « S'ils veulent l'indépendance, qu'ils la prennent ! » De tels propos sont extrêmement nocifs pour la Corse et la communauté nationale et risquent de creuser un écart déjà important.

M. Peyrefitte a comparé les 250 000 citoyens de Corse à 5 millions d'étrangers, comme si les Corses n'avaient pas prouvé à de multiples reprises leur engagement envers la nation.

M. Charasse demande l'envoi en Corse d'unités lourdes de l'armée pour détruire les constructions illégales, comme s'il n'y avait pas, sur l'île, assez de commandos et de destructions !

Il est tout à fait normal que l'application rigoureuse de la loi soit demandée. Mais nous préférierions tous que les services de l'Etat comme nous-mêmes lorsque nous exerçons, et avec rigueur, des responsabilités au niveau des collectivités locales, soyons en mesure d'empêcher tout cela en amont, et donc de faire de la prévention.

Il faut éviter les excès car les propos que je viens de rapporter jettent la suspicion sur toute une population et isolent ses représentants légitimes en les désignant comme complices ou coupables des dérives. On procède ainsi à des amalgames, parfois au mépris de la réalité.

Les Corses ne sont pas un peuple de brigands ou de profiteurs, monsieur le ministre. Comme partout ailleurs il y a en Corse des bons et des mauvais. Les Corses sont les premières victimes du désordre et de la violence quotidienne. En les traitant avec un certain mépris, on provoque l'incompréhension et on élargit le fossé entre l'île et le continent.

En mettant tous les élus dans le même sac à cause des turpitudes de quelques-uns, on s'attaque à la représentation légitime des citoyens. Disant cela, je transmets un message de l'association des maires de mon département.

En chiffrant avec la plus grande exagération le coût supposé de la Corse pour la France, on place cette île hors du jeu national, qui suppose la solidarité envers les

régions les plus défavorisées. Je pense notamment aux chiffres cités dans le rapport du sénateur Oudin, où l'on évoque les 12 milliards que dépense la communauté nationale en Corse et les 5 milliards qui reviennent à Paris, avant de nous expliquer que ce sont 7 milliards que la France donne à la communauté insulaire.

En réalité, quand on regarde les choses de près, on s'aperçoit que les seuls crédits dérogatoires qui sont attribués à la Corse sont les suivants : les crédits de la continuité territoriale, les crédits spécifiques de l'Europe et ceux liés aux différents statuts fiscaux dont l'île a bénéficié, soit 2 milliards au total.

Je regrette qu'à l'occasion des drames que nous avons vécus, tous les médias nationaux publient des affirmations totalement inexactes, comme si l'on faisait le compte du commerce extérieur de la Corse par rapport à la République française. Tout cela mériterait que l'on s'intéresse de près aux chiffres et que l'on examine les dossiers avant de s'exprimer sans savoir.

Il est de notre responsabilité d'éviter que ne s'installe dans le pays – le mot est un peu fort, mais il traduit bien ce que pensent les Corses – un racisme anti-corse latent, qui finirait par rappeler d'autres méthodes. Soyons donc très prudents !

L'Etat et nous-mêmes devons trouver d'autres moyens pour avancer et engager un redressement moral et politique dans l'île. Nous devons montrer aux Français que nous sommes capables, par notre démarche républicaine, de trouver la réponse au défi qui nous est lancé.

Il y a, en Corse aussi, une demande de transparence sur l'utilisation des fonds publics.

Il faut avoir conscience que nous sommes en mesure de répondre à cette demande en travaillant ensemble de manière responsable. Aujourd'hui, la Corse doute de ses responsables publics, qu'ils soient nationaux ou locaux. Dans une économie exsangue, l'argent public joue un rôle considérable dans les revenus et l'activité. C'est devenu un sujet de controverse permanent. Il convient en conséquence d'établir une fois pour toutes la vérité afin que cessent les polémiques. L'opinion insulaire et l'opinion nationale en font un test de la volonté de la République.

La commission d'enquête s'inscrira dans le prolongement de la mission d'information sur la situation de la Corse, dont j'avais moi-même demandé la constitution et qui a été créée par l'Assemblée alors que M. Séguin en était le président. Cette mission n'a pas pu, après avoir auditionné plus de quatre-vingts personnalités, terminer ses travaux. Elle n'a donc pu nous livrer leur synthèse, que nous aurions pu utiliser dans notre réflexion d'aujourd'hui.

Ces informations sont à la disposition des membres de l'Assemblée nationale.

Je voudrais remercier tout particulièrement le président Henri Cuq et notre ancien collègue Xavier de Roux, qui ont réalisé un travail considérable. Leur connaissance du dossier est excellente.

Je ne doute pas que M. Cuq, s'il participe aux travaux de la commission d'enquête, sera en mesure de vous apporter beaucoup de lumières. Vous-même, monsieur Glavany, qui avez assisté avec une grande assiduité aux travaux de la mission...

**M. Yves Tavernier, rapporteur.** Comme quelques autres !

**M. José Rossi.** ... serez à même d'entrer de plain-pied dans le sujet.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à faire usage de la masse énorme d'informations déjà disponible.

Mais encore faut-il que la commission soit fondée sur des bases solides et qu'elle soit portée par une volonté responsable. Sa constitution doit être ressentie comme le moyen d'établir la vérité pour faciliter le règlement du problème corse, qui est beaucoup plus complexe que la seule utilisation de l'argent public.

Voilà ce que je voulais vous dire, chers collègues, sur un registre très affectif.

Evitez la mise en examen collective de toute une population et accomplissez un travail technique qui permette d'établir la transparence et d'appliquer la loi. C'est bien ce que nous souhaitons ! Il va de soi que non seulement nous ne nous y opposerons pas, mais que nous vous accompagnerons dans votre démarche.

J'en viens au second objectif : rechercher une efficacité durable.

L'utilisation des fonds publics pose en effet un problème d'efficacité autant que de légalité. Il est capital pour la communauté nationale comme pour les Corses de savoir comment est utilisé l'argent public. En Corse, les services publics ne sont pas exempts de reproches. Soit ! Mais, souvent, on peut aussi se poser la question pour l'ensemble du territoire national. Il faudra donc, à mon sens, une définition large de l'argent public. Il doit bien sûr être question des administrations locales et des collectivités locales. Mais l'Etat est aussi concerné. Un problème se pose peut-être, monsieur le ministre, pour deux ministères importants, qui sont au cœur des fonctions régaliennes de l'Etat que sont la justice et la police. On ne peut les inclure dans le texte de la proposition de résolution pour des raisons de recevabilité, mais on arrive là au cœur des compétences sur lesquelles il faudra pouvoir engager quelques réflexions.

La fraude fiscale, si fraude il y a, relève d'une administration de l'Etat, car c'est l'Etat qui prélève les impôts et les taxes.

Les subventions européennes sont aussi concernées puisque, en France, c'est le pouvoir central qui décide et contrôle leur répartition.

Mais je souhaiterais qu'on aille encore plus loin car en Corse, au-delà des services de l'Etat et des collectivités locales, existe toute une série de services publics qui sont largement alimentés par de l'argent public. Je pense en particulier aux transports, aériens et maritimes, entre la Corse et le continent, qui ne doivent pas échapper aux analyses de la commission d'enquête, alors même que nos compagnies nationales ou régionales ont un chiffre d'affaires qui, pour 30 ou 40 %, est constitué de l'argent public de la continuité territoriale.

Il conviendra également d'examiner l'utilisation opérationnelle des moyens et de réfléchir sur leur dispersion, laquelle pose le problème de l'architecture institutionnelle et des différents niveaux d'administration.

Il faudra encore réfléchir aux priorités : comment sont-elles élaborées ? Le système de décision permet-il d'utiliser efficacement l'argent public ?

Je n'oublie pas le manque de coordination entre les différents responsables publics. Le statut de la Corse, auquel je suis très attaché – j'en ai été le rapporteur – est peut-être un peu lourd : un pouvoir exécutif éclaté entre de multiples offices, un dualisme du pouvoir exécutif et de l'assemblée de Corse, lequel institue deux pouvoirs qui doivent se compléter et se soutenir, ce qui n'est pas toujours le cas, et, surtout, deux départements qui s'addi-

tionnent à l'ensemble, avec une multitude de communes et de syndicats de communes. Il faudra y réfléchir dans les années qui viennent.

Quand on essaie de mettre de l'ordre dans tout cela, on déplore une dispersion d'énergie considérable. S'il y avait une bonne coordination entre les uns et les autres, cela fonctionnerait bien, ce qui est d'ailleurs souvent le cas. Hélas !, cette coordination est difficile à mettre en œuvre. Il faudra une grande volonté politique, et peut-être même un jour une réforme.

Ce que vous allez découvrir dans le fonctionnement des institutions de la Corse et dans la gestion des services publics va peut-être vous inciter à réfléchir sur le fonctionnement de l'État dans l'ensemble du pays. Vous allez sans doute découvrir qu'en Corse des problèmes se posent d'une façon plus exacerbée et qu'ils sont plus difficiles à régler que dans la plupart des autres régions de France. Cela est dû au fait que la Corse a depuis des années connu une situation de désordre et d'anarchie qui ne rend pas facile la décision démocratique. Vous allez donc vous rendre compte que ce que vous proposez pour la Corse en termes de rationalisation de la gestion pourra être valable pour bien d'autres régions.

Je souhaiterais personnellement que, de la réflexion insulaire, naisse une réflexion plus globale sur la réforme de l'État, visant à améliorer les relations entre les administrations et les usagers et – pourquoi pas ? – à redéfinir les rapports entre l'État et les collectivités locales.

Nous attendons de la commission d'enquête qu'elle mette en évidence les abus et qu'elle identifie les carences. Pour cela, espérons que le climat de sérieux et de responsabilité qui l'animerait la conduise à des conclusions efficaces.

L'État va prouver, en coopérant aux travaux de Parlement, sa volonté de régler le problème corse en s'attaquant à ses causes profondes. Nous allons de cette manière essayer de trouver ensemble les bonnes solutions.

Au moment où la Corse est au plus bas, c'est peut-être à partir de cette île qui « un jour étonnera le monde », comme l'avait déjà affirmé Jean-Jacques Rousseau, que la France pourra tenter de reconstruire, en Corse d'abord mais aussi dans l'ensemble du pays, une démocratie vivante, responsable et solidaire.

Au bout du compte, et alors que je n'en étais pas moi-même conscient au départ, la création de cette commission d'enquête peut être de nature à nous entraîner dans une réflexion beaucoup plus profonde concernant le rôle de l'État et la revivification, la régénération d'une démocratie plus vivante et plus responsable. Si c'est ce à quoi aboutit votre travail, nous applaudirons, tous ensemble, comme nous allons voter, tous ensemble – le groupe UDF comme les autres groupes de l'Assemblée – la proposition de résolution. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Glavany.

**M. Jean Glavany.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous voici de nouveau amenés à débattre de la situation en Corse. Si mes souvenirs sont bons, la dernière fois que nous en avons débattu, c'était le 28 mai 1996, alors que le Gouvernement d'Alain Juppé procédait à ce qu'il faut bien qualifier de volte-face spectaculaire de sa politique dans l'île, caractérisée par la célèbre formule « fermeté et dialogue »

A cette tribune, j'ai dit alors, avec d'autres, assez nombreux à l'époque, ce que je pensais de cette politique et de cette formule : fermeté à géométrie variable, exonérant bien souvent les plus forts ; dialogue sous cape, privilé-

giant les poseurs de bombe, comme en a témoigné ce scandaleux épisode de la conférence de presse de Tralonca où plusieurs centaines de cagoulés, armés, dialoguèrent sur la place publique, le ministre de l'intérieur de l'époque, qui n'est pas dans cet hémicycle mais qui pourrait y être, arrivant triomphalement sur l'île le lendemain et mettant plus d'un an avant de lancer quelque enquête que ce soit sur ce fâcheux épisode.

Que s'est-il passé depuis le mois de mai 1996 ?

D'abord – j'adopte l'ordre d'importance plutôt que chronologique –, le lâche attentat dont a été victime de préfet de la région Corse, Claude Erignac.

Après José Rossi, je voudrais dire ici l'émotion particulière et la colère que cet assassinat provoque en moi, à trois titres.

Comme parlementaire de la République d'abord, comme républicain – comme vous tous, j'imagine – car cet acte barbare est un acte symbolique qui, au-delà d'un homme, vise et frappe la République. Pour ceux qui ont encore quelque indulgence envers certains discours et certaines aspirations prétendument généreuses, le message est clair : il s'agit d'un acte de guerre contre la République, fondé sur des sentiments profondément antirépublicains. Le cas de certains crânes rasés aux antécédents politiques nauséabonds aurait dû faire réfléchir depuis longtemps. Mais, au-delà de Claude Erignac, c'est à toutes les victimes de ce terrorisme aveugle et lâche que je veux, comme vous l'avez fait tout à l'heure, monsieur le ministre, rendre hommage. Leur mémoire nous dicte, à nous parlementaires, notre devoir.

Cet assassinat me touche ensuite comme membre du corps préfectoral – je sais que nous sommes ici quelques-uns à partager cet honneur. Nous ressentons douloureusement le prix payé par notre collègue et par sa famille, simplement pour avoir osé accomplir sa mission avec rigueur et dignité. Au-delà de lui, c'est à tous les fonctionnaires d'État qui travaillent aujourd'hui en Corse que je pense, à eux qui servent la République, à eux qui sont meurtris dans leur chair, à eux qui tremblent à juste titre, à eux qui ont besoin de notre solidarité active.

Cet assassinat me touche enfin à titre personnel car je connaissais le préfet Erignac. J'avais même eu l'occasion – j'y reviendrai dans quelque instants – de travailler avec lui sur le dossier corse. C'était un homme de grande qualité, un de ces grands serviteurs de l'État que l'on cite souvent sans trop savoir les nommer, un homme de sérieux, de travail, de rigueur, mais aussi un homme simple et ouvert. Comme par hasard, ce sont ces qualités-là que l'on assassine : la rigueur et l'ouverture. Là encore, je demande qu'on y réfléchisse.

Reste que ce crime odieux sonne pour nous tous comme une alarme et que notre responsabilité est de tenter de faire de ce mal absolu un bien relatif, je veux dire l'occasion d'une prise de conscience, d'une mise au clair et d'une réaction digne de la République.

Que s'est-il passé d'autre en Corse depuis mai 1996 ?

D'abord, un changement de gouvernement et une heureuse, très heureuse attitude du nouveau gouvernement, refusant d'abord de nommer, à quelque poste que ce soit, à quelque niveau que ce soit, des *missi dominici* mystérieux, chargés dans l'ombre de dialogues honteux et de l'attribution de passe-droits choquants. Ces *missi dominici* mystérieux ont trop souvent été à l'œuvre ces dernières années.

**M. Charles de Courson.** Vous faites allusion à M. Joxe ?

**M. Jean Glavany.** Le nouveau gouvernement a eu une attitude responsable, visant aussi à ne pas faire faire une nouvelle volte-face à l'action publique et à reconnaître que celle-ci a besoin de la durée.

Il a eu une attitude républicaine, plaidant pour l'application stricte, en Corse, des principes républicains : liberté, égalité, fraternité, respect de l'État de droit.

Mais le changement de gouvernement du printemps dernier a eu une autre conséquence pour la Corse et pour notre assemblée : l'initiative hasardeuse du Président de la République – la dissolution – a en effet mis un terme brutal à la mission d'information parlementaire qui, en 1996 et 1997, s'était mise au travail sous l'autorité respectable de notre collègue Henri Cuq.

Cette mission avait pourtant beaucoup travaillé, comme en témoigne l'énorme rapport des comptes rendus de ses auditions. J'ose dire, pour y avoir participé assidûment, aussi assidûment que possible, fût-ce au titre de l'opposition de l'époque, qu'elle avait bien travaillé car elle n'avait rien occulté, mais elle avait au contraire su aborder tous les problèmes, y compris les plus délicats.

Ses travaux ont été interrompus, son existence condamnée, son rapport annulé. Dommage !

C'est pourquoi j'émetts à mon tour, après José Rossi, le vœu que la commission d'enquête que nous allons, je crois le deviner, créer ce soir ne reparte pas de zéro et qu'elle s'appuie sur ces travaux déjà réalisés, sur ces témoignages récoltés. Nous ferions œuvre utile en affichant de la continuité dans les travaux parlementaires quitte, bien entendu, à les prolonger, à les préciser, par des travaux plus spécifiques dans l'optique précise de l'objet de la commission. Nous avons là un socle dont nous aurions tort de nous priver.

L'actualité corse a été marquée depuis deux ans par la publication de nouvelles études, de nouveaux rapports témoignant spectaculairement de l'ampleur du problème qui est posé à la collectivité nationale et à sa représentation parlementaire. Je pense en particulier, moi aussi, au dernier rapport de la Cour des comptes et à son chapitre consacré aux aides aux agriculteurs corses en difficulté, ou au remarquable rapport, théoriquement non public, de l'inspecteur général des finances, M. Cailleteau, dont la lecture est édifiante.

Ce drame odieux, cet environnement politique nouveau, ces informations renouvelées obligent la représentation nationale à un devoir de vigilance et de travail. C'est le sens de la présente proposition de résolution visant à créer une commission d'enquête, notamment sur l'utilisation des fonds publics en Corse.

Qui pourrait s'y opposer ? Ceux qui pensent que tout va bien en Corse et que la succession d'attentats, de crimes et de scandales n'est qu'une sorte d'écume des choses sans importance ? Qui peut apporter le moindre crédit à ceux-là ?

Ceux qui pensent que l'action de l'État en Corse pour être claire, rigoureuse, transparente, efficace, ne rencontrerait aucun obstacle, que les crédits publics y seraient employés au mieux des intérêts de la République et des Corses en particulier ? Ils ne doivent pas être bien nombreux !

Ceux qui pensent que l'ensemble des lois et règlements, des procédures et des marchés publics y sont scrupuleusement respectés ? Ils ne doivent pas être nombreux non plus.

Ceux qui pensent que toutes les aides, subventions, assistances vont là où elles doivent aller dans l'efficacité républicaine et dans la solidarité ? Ceux qui pensent « Circulez, y'a rien à voir » ? Combien sont-ils ?

La première des missions de la commission d'enquête sera de s'astreindre à un devoir de vérité et de courage, Ce courage républicain défini en son temps par Jaurès : chercher la vérité et la dire.

Alors, cherchons-là et disons-là ! Cherchons-là humblement et disons-là sereinement. Pas pour accuser les Corses, pas pour provoquer ou encourager je ne sais quel racisme contre eux, pas pour creuser le fossé entre la République et la Corse, pas pour larguer les amarres et offrir sur un plateau à une poignée d'irresponsables ce qu'ils n'arrivent à obtenir par la conviction.

Non, gardons-nous de ces excès qui tentent certains mais qui sont de mauvais guides. Cherchons la vérité pour la dire sereinement, pour faire progresser la République, pour faire progresser la Corse. Pour que la liberté, la solidarité, l'État de droit ne soient pas de vains mots mais des valeurs fondamentales. Pour que la rigueur, la justice, la transparence ne soient pas foulées aux pieds mais deviennent des méthodes quotidiennes.

Nous mesurons tous l'ampleur de cette tâche, et nous savons bien qu'une commission d'enquête parlementaire n'y suffira pas. Mais si elle pouvait servir humblement, méthodiquement, à faire avancer un tant soit peu la cause de la République en Corse, la cause de la République tout court, nous aurons fait œuvre utile.

La République – expression de la volonté populaire et de l'intérêt général – et ses lois protectrices et libératrices, comme vous le disiez tout à l'heure, monsieur le ministre, voilà un beau programme, difficile, long. Il est temps de s'y remettre ! (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Henri Cuq.

**M. Henri Cuq.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le 9 février dernier, le chef de l'État rendait l'hommage solennel de la nation à Claude Erignac, préfet de la République, lâchement assassiné à Ajaccio. Le Président de la République déclarait : « L'État assumera sans défaillance toutes ses responsabilités, et je demande à nos concitoyens corses, en particulier aux jeunes, de garder foi en l'avenir. Ensemble, nous saurons sortir de cette trop longue période de doute et de violence, ensemble, nous saurons construire notre destin commun. »

La résolution du Président de la République, s'exprimant en présence du chef du Gouvernement, traduit un moment fort de large accord national.

Ce large accord doit-il demeurer ? Nos clivages traditionnels doivent-ils s'estomper face à la violence inacceptable que vit la Corse depuis une vingtaine d'années, depuis les événements d'Aléria ? Devons-nous nous jeter mutuellement à la figure les plans des uns ou les réformes institutionnelles des autres ? M. Glavany a fait une tentative, mais je lui pardonne car ce n'était qu'en contrepoint...

Devons-nous nous approprier, les uns ou les autres, les réussites ou les améliorations éphémères perçues dans l'île ? Je crois sincèrement que non. Il n'est que temps que la représentation nationale rassemblée accompagne dans la durée, sans équivoque ni ambiguïté, une politique à long terme en faveur de la Corse.

La fermeté, vous l'avez dit, monsieur le ministre, est une impérieuse nécessité. Il faut que l'ordre républicain s'impose à tous sur l'île comme sur le continent. Chacun

sait qu'il ne pourra y avoir de réel développement économique si la loi n'est pas appliquée et respectée par tous. La loi, au sens large du terme, dans la vie quotidienne comme dans les moments les plus cruels. La loi qui protège comme la loi qui punit.

Je voudrais, à cet égard, rappeler les propos que tenait Alain Juppé, Premier ministre, à cette tribune, lors de la déclaration du Gouvernement du 28 mai 1996, qu'évoquait Jean Glavany : « Le rétablissement de la paix publique doit plus que jamais être un objectif pour tous, pour l'Etat qui doit se mobiliser et mobiliser tous ses serviteurs afin d'agir dans la durée sans complexe et sans compromission. Le rétablissement de l'ordre public, qui est donc ma première priorité, la première priorité du Gouvernement, doit aller de pair avec la relance de l'économie locale. » Il annonçait ensuite une série de mesures d'urgence et diverses dispositions fiscales d'incitation en faveur du développement des activités économiques et de l'emploi, dont la création d'une zone franche pour la Corse. Ces dispositions, nous les avons approuvées et nous les approuvons encore aujourd'hui.

Jean-Louis Debré, alors ministre de l'intérieur, a rappelé ici même, puis au Sénat – et ses propos figurent au *Journal officiel* – les conditions dans lesquelles des instructions de fermeté ont très précisément été données aux policiers, à sa demande, par le directeur général de la police nationale. Ce dernier nous l'a d'ailleurs confirmé lors de son audition par la mission d'information : il avait pour mission de poursuivre sans faiblesse toutes celles et tous ceux qui violent la loi républicaine.

Cette politique avait commencé à produire des résultats, comme il ressort des travaux de la mission d'information. En particulier, l'audition du directeur de la concurrence et de la répression des fraudes au sujet de l'amélioration du traitement des plaintes et des procédures transmises au parquet était, à cet égard, intéressante.

Il nous a été dit en particulier : « Il y a, chacun le sent bien, localement, une politique beaucoup plus volontariste de poursuite et moins de classement des affaires. » A nos yeux, cette politique était la bonne. Elle doit être poursuivie et amplifiée pour rétablir partout l'Etat de droit.

Je voudrais sur ce point, au-delà des déclarations que nous avons récemment entendues, ne pas douter des intentions du Gouvernement et de sa détermination à consacrer les moyens nécessaires, notamment en personnels motivés, pour assurer la réussite d'une telle politique dans les domaines judiciaire, policier, douanier, comme en matière de prévention et de répression de la délinquance financière.

Ne nous le cachons pas – et d'autres viennent de l'exprimer à la tribune –, compte tenu du nombre d'administrations concernées, une volonté politique forte et claire est nécessaire et doit être perceptible et réaffirmée à chacun des échelons, comme au sommet de la pyramide gouvernementale, pour mobiliser véritablement de l'ensemble des services publics.

Plus que jamais, l'Etat doit mettre un terme au sentiment d'impunité d'une minorité de malfaiteurs. On ne peut feindre d'ignorer plus longtemps que, sous couvert de nationalisme, il n'y a en réalité, le plus souvent, qu'extorsion de fonds, racket, banditisme et délits de droit commun. On ne peut plus longtemps ne pas faire de distinction entre ceux qui défendent des idées qui peuvent

être respectées, bien qu'on ne les partage pas, et ceux qui, pour des raisons crapuleuses de banditisme, s'adonnent à la violence et à la terreur.

La commission d'enquête pourra utiliser les travaux de la mission d'information que nous avons évoquée précédemment. Les aspects multiformes de ses travaux, que j'ai eu l'honneur de présider et que notre ancien collègue Xavier de Roux avait pour mission de rapporter, ont, si vous me permettez cette expression, largement « déblayé le terrain ». Nos collègues Jean Tardito et Jean Glavany en particulier, pour ne citer qu'eux, y ont été particulièrement actifs et je profite de cette occasion pour les remercier.

Ses travaux avaient été interrompus par la dissolution mais, avec l'accord de son bureau, l'ensemble des auditions auxquelles elle a procédé ont été publiées. En moins de cinq mois, elle a recueilli le point de vue de plus de cent personnalités au cours de quatre-vingts auditions. Elle a, en outre, tenu sept réunions de travail, effectué deux déplacements dans l'île et devait procéder encore à une vingtaine d'auditions.

Les aspects institutionnels, ceux liés au développement économique et au rétablissement de la sécurité dans l'île, comme à sa spécificité culturelle y sont notamment abordés. L'utilisation des fonds publics avait également commencé à être analysée et devait faire l'objet d'une étude approfondie.

C'est ainsi que les responsables de la concurrence et de la répression des fraudes, le président de la chambre régionale des comptes, le directeur général des impôts et le président du tribunal administratif ont, parmi d'autres personnalités, été auditionnés. L'audition de l'inspection générale des finances et celle des affaires sociales avaient également été programmées.

La mission a travaillé sans *a priori* ni tabou aucun. Ses membres n'ont pas hésité à poser les questions les plus embarrassantes, auxquelles il leur a été souvent répondu. Aujourd'hui, mes chers collègues, il nous est en quelque sorte demandé de parachever le travail engagé, en le poussant plus avant, avec les moyens dévolus par le règlement aux commissions d'enquête parlementaires. Au-delà de l'utilisation des fonds publics, il reviendra sans nul doute à la commission d'enquête d'examiner également la réalité de la consommation des crédits.

Au demeurant, la question de l'utilisation des crédits publics en Corse a été maintes fois posée notamment dans le rapport Prada et plus récemment dans le rapport Oudin au Premier ministre, qui, n'en déplaise à M. Rossi, établissait avec clarté que la majeure partie des crédits publics, soit 11 milliards de francs, proviennent de l'Etat et de l'Europe et, pour une part très importante, relèvent de procédures contractualisées.

La Cour des comptes, dans son rapport public pour 1997, a estimé que la dépense pour les aides financières aux agriculteurs corses en difficulté a atteint 261 000 francs par exploitation aidée, c'est-à-dire dix fois plus que dans les autres régions. Elle a précisé que 70 % des agriculteurs à temps plein de l'île ont bénéficié de ce douzième dispositif d'aide spécifique en moins de trois décennies.

La Corse est ainsi la région de France qui reçoit, en termes de ratio par habitant, la plus forte dotation de l'Etat – 2 782 francs, hors crédits exceptionnels au titre du contrat de plan, contre 1 382 francs en moyenne pour le continent. Il en est de même pour les crédits émanant de la Communauté européenne qui s'élèvent à 896 francs

par habitant en Corse, contre 81,40 francs par habitant pour la France entière, c'est-à-dire dix fois plus, mes chers collègues.

Mais rassurez-vous, cher collègue Rossi, le sénateur Oudin assortissait son propos d'une réserve : « L'analyse des flux financiers entre le continent et la Corse montre que celle-ci bénéficie de transferts importants de la part de l'Etat ou de la part de l'Union européenne. Pour autant, le retard structurel de l'économie corse justifie le maintien de l'aide à son niveau actuel, ce qui ne dispense pas l'Etat et les collectivités de s'efforcer d'en améliorer l'impact et l'efficacité. »

Tel est bien l'esprit dans lequel nous entendons inscrire notre approbation à la création de cette commission d'enquête.

Le groupe du Rassemblement pour la République, monsieur le ministre, mes chers collègues, y participera d'autant plus volontiers que nos concitoyens corses ont soif de transparence et que les acteurs de la vie publique dans l'île ont tout intérêt à ce que les ambiguïtés, la suspicion, le doute soient définitivement levés. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Charles de Courson.

**M. Charles de Courson.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, permettez-moi de poser une question quelque peu insolente : y a-t-il encore des républicains dans ce pays ?

Etre républicain, c'est penser que les lois de la République, issues d'un pouvoir légitime, doivent être respectées, y compris lorsqu'on est en désaccord avec elles et qu'on les combat pour les changer lorsqu'on les estime mauvaises. Etre républicain, c'est affirmer qu'il y a un peuple français et qu'il n'y a pas de peuple corse.

Or tous les rapports existants montrent que la loi n'est pas appliquée en Corse en ce qui concerne le recouvrement des prélèvements obligatoires. Selon de rapport de l'inspection générale des finances de juin 1997, 40 % des entreprises de l'île ne paient pas la TVA, et 50 % de celles qui la règlent ne le font pas dans les délais ; les trois quarts des redressements fiscaux ne sont pas recouverts. On pourrait en dire autant des cotisations sociales ou de l'impôt sur le revenu.

L'utilisation des fonds publics n'est pas non plus conforme aux lois de la République. Le rapport de la Cour des comptes de 1997 est édifiant sur les aides aux agriculteurs corses en difficulté, exemple qui a été cité par plusieurs orateurs.

Dès les premières lignes de son analyse, la Cour souligne que, de longue date, l'Etat a manifesté envers les agriculteurs corses une sollicitude dont les résultats n'ont pas été à la mesure des crédits engagés. Et quand la Cour des comptes utilise le terme de « sollicitude », elle est gentille ! Elle s'appuie sur l'application d'une circulaire interministérielle datant de 1989 pour mettre en évidence les irrégularités manifestes qui interviennent dans l'attribution d'aides financières aux agriculteurs corses en difficulté. Son rapport montre toutefois que les torts sont largement partagés entre les agriculteurs corses, qui ne fournissent pas les éléments comptables nécessaires, et le ministère de l'agriculture, qui ne fait pas preuve de la rigueur d'usage. En fin de compte, la dépense qui était initialement fixée à 185 millions s'est élevée à 441 millions, soit plus de deux fois le crédit ouvert.

La conclusion de son analyse est sans appel : cet effort considérable n'a pas eu pour effet d'améliorer la situation des agriculteurs ; elle a aggravé leur endettement et a conduit à l'octroi de nouvelles aides.

La gestion des moyens des services publics n'est pas plus conforme aux principes républicains. La « corsisation », comme on dit, de la fonction publique est une atteinte au principe républicain. N'y a-t-il pas une anomalie, par exemple, dans l'absence de mobilité de certains magistrats affectés en Corse ? Il conviendrait que notre commission d'enquête s'interroge sur la productivité de chacun des services publics existant en Corse.

Contrairement à ce qui a été dit par certains commentateurs, le problème corse n'est pas dans les 12 milliards de transfert de l'Etat vers la Corse alors que les recettes n'atteignent que 5 milliards ; le problème ne porte que sur les 2 milliards de crédits spécifiques à la Corse et, surtout, sur l'utilisation de ces fonds.

Il ne s'agit pas de reprocher à la Corse le nombre des retraités qui y vivent. Cela n'a rien d'une anomalie. L'anomalie n'est pas dans le montant, mais dans l'utilisation des fonds.

Cependant, la République peut-elle accepter que des anomalies fiscales découlent de textes, parfois anciens, inadaptés au développement économique de l'île ?

En conclusion, mes chers collègues, je crois qu'il faut affirmer avec force trois choses.

Premièrement, créer une commission d'enquête sur l'utilisation des fonds publics en Corse, c'est donner à la représentation nationale les moyens d'investigation qui lui permettront de dresser un état des lieux de ce qui se passe réellement sur l'île et, à partir de là, de préconiser les réformes nécessaires au rétablissement de la légalité. L'objet de la commission d'enquête n'est pas, en effet, d'établir un énième rapport qui ne fera que confirmer ce que l'on sait déjà. Les conclusions qu'elle tirera de ses investigations devront déboucher sur des mesures concrètes, que le Gouvernement devra s'engager à mettre en œuvre rapidement, afin de rétablir la légalité, rien que la légalité, et toute la légalité en Corse.

Deuxièmement, la création d'une commission d'enquête revient à affirmer et réaffirmer la place et la présence de l'Etat, et surtout de l'Etat de droit dans l'île.

Troisièmement, c'est un signe d'espoir que la représentation nationale lance à nos concitoyens habitant la Corse et qui, dans leur immense majorité, souffrent de l'image qu'on donne de leur région et ne demandent qu'une chose : pouvoir vivre en paix, dans le respect de la légalité républicaine.

Mes chers collègues, la paix civile ne s'achète pas, pas même avec des fonds secrets. Elle découle d'un Etat ferme, qui donne des ordres clairs à ses fonctionnaires pour que la loi et l'ordre soient respectés au profit des plus humbles et de l'égalité des citoyens devant la loi. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Guy Hascoët.

**M. Guy Hascoët.** Monsieur le président, monsieur le ministre, nous avons tous constaté avec gravité que ce qui était, en Corse, un mouvement revendicatif, qu'il soit régionaliste ou nationaliste, a petit à petit été dévoré par des réseaux mafieux, dont les activités se sont considérablement développées ces dernières années. Sans doute faut-il, lorsqu'on se penche sur les conditions d'un bon fonctionnement de la République en Corse, s'interroger sur ce qui a permis qu'une partie de la population, pourtant très attachée à la République française – elle le réaf-

firme régulièrement dans les enquêtes d'opinion – ait pu, dans un certain nombre de cas répétés, adopter une attitude de complicité silencieuse. L'une des causes de cette situation est à rechercher, je crois, dans le sentiment, profond chez de nombreux Corses, que cette région de France a été laissée sur le côté, et dans le ressentiment qu'a nourri en eux son absence notable de développement. Quand on sait que la consommation de produits importés en Corse est équivalente à celle de la Martinique ou de la Guadeloupe, on se rend compte qu'il y a un problème de développement en Corse. C'est l'un des points sur lesquels il faudra travailler hardiment.

La République doit passer. Tous les dysfonctionnements, voire les détournements de procédure, doivent faire l'objet de nos travaux. Nous avons tous présents à l'esprit les primes données pour des cheptels déclarés quelque part dans la montagne qui n'existaient pas. Au-delà de ces images, nous n'oublions pas non plus que, pendant des années, la République a laissé l'urbanisme se développer dans l'île sans autorisation, les responsables des constructions illégales n'encourant aucune sanction, quelle qu'elle soit.

Il faudra également s'interroger sur la capacité extraordinaire de cette région, qui a une démographie constante, à faire régulièrement augmenter son corps électoral ! Un ministre de l'intérieur a, il y a presque dix ans, décidé d'y mettre sinon un terme, du moins de l'ordre. Or on retrouve aujourd'hui, dans un certain nombre de communes, à peu près le même nombre d'électeurs fictifs.

Il faudra que la République passe, à tous points de vue. Si l'on veut redonner la sérénité aux forces vives de la Corse qui souhaitent la remettre sur les rails et définir son destin, il faut que les règles républicaines soient elles-mêmes, à tous égards, sereines.

Au-delà de ces observations, nous aurons à nous pencher sur les conditions de l'animation politique qui permettra aux forces vives de Corse de déterminer le chemin du développement. C'est une attente forte qui fera certainement prendre conscience à l'Etat et à un certain nombre de ses grands corps de la responsabilité qui est la leur pour favoriser ce développement. Je pense, entre autres, au domaine de l'énergie. Comme l'ont dit les représentants de la Corse, les pratiques qui ont pu être observées dans l'île ne sont que l'exagération ou l'exacerbation de pratiques qui se sont produites dans d'autres départements de France. J'ai fait allusion au défaut d'application des règles de l'urbanisme ou au non-respect par un certain nombre de représentants de la République des règles qu'ils devaient faire appliquer. Ce sont ces dérives qui pendant dix, vingt, trente ans ont permis que s'installe en Corse le climat que nous connaissons aujourd'hui et dont nous ne voulons plus.

Nous devons analyser avec rigueur, sérénité et détermination, tous les éléments qui sont de nature à rendre possible un bon fonctionnement de la République, à créer les conditions d'un débat démocratique et à soutenir les acteurs corses dans leur volonté de se définir un destin commun. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

**M. le président.** La discussion générale est close.

J'appelle maintenant, dans les conditions prévues par l'article 91, alinéa 9, du règlement, l'article unique de la proposition de résolution dans le texte de la commission.

### Article unique

**M. le président.** « Article unique. – Il est créé, en application des articles 140 et suivants du règlement, une commission d'enquête de vingt-cinq membres sur l'utilisation en Corse des fonds publics relevant de l'Etat, de l'Union européenne, des collectivités territoriales et des organismes publics, para-publics ou agréés, sur l'application de la législation et de la réglementation fiscales, sur les prestations et prélèvements sociaux et sur la gestion des moyens et des services publics. »

M. Franzoni a présenté un amendement, n° 1, ainsi rédigé :

« Dans l'article unique, substituer au nombre : "25", le nombre : "30". »

La parole est à M. Roger Franzoni.

**M. Roger Franzoni.** L'amendement tend à porter de vingt-cinq à trente le nombre des membres de la commission d'enquête pour permettre à un plus grand nombre de parlementaires d'y participer. Les travaux de la commission y gagneront. Je sais, par expérience que les commissaires ne sont pas tous présents et que, parfois, les bancs sont très clairsemés. C'est pourquoi, il me semble préférable de porter leur nombre à trente, proposition sur laquelle M. le rapporteur de la commission des finances a d'ailleurs donné un avis favorable.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Yves Tavernier, rapporteur.** La décision de créer une commission d'enquête sur l'utilisation des fonds publics en Corse répond à une volonté unanime de notre assemblée. Cette unanimité s'est traduite dans l'hémicycle par les discours des représentants de tous les groupes. Il convient donc que ceux-ci soient pleinement représentés au sein de la commission et, pour ce faire, il apparaît effectivement judicieux de porter le nombre de ses membres à trente. C'est pourquoi la commission des finances est unanimement favorable à cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'intérieur.** Même avis que la commission.

**M. le président.** La parole est à M. Charles de Courson.

**M. Charles de Courson.** Nous voterons pour cet amendement. Je souligne à mon tour que cette proposition de résolution traduit bien une volonté commune.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 1. (*L'amendement est adopté.*)

**M. le président.** Avant de mettre aux voix l'article unique, j'indique à l'Assemblée que, conformément aux conclusions de la commission, le titre de la proposition de résolution est ainsi rédigé : « Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'utilisation des fonds publics et la gestion des services publics en Corse. »

La parole est à M. Jean Glavany.

**M. Jean Glavany.** Monsieur le président, le délai de dépôt des candidatures est fixé à jeudi soir. Or, en raison des élections, l'Assemblée se mettra alors en congé pour quinze jours. Pour des motifs purement symboliques et sur lesquels tout le monde sera d'accord, j'imagine, dans cet hémicycle, il serait bon que la commission soit constituée avant cette interruption.



Au nom du groupe socialiste, je demande donc que les candidatures soient enregistrées par les services, d'ici à demain soir, afin que la commission puisse être constituée jeudi matin.

**M. le président.** La parole est à M. Jean Pontier.

**M. Jean Pontier.** Après la réunion du groupe RCV, les membres se sont dispersés avec, dans la tête, les dispositions que M. Glavany suggère de modifier. Est-il opportun d'y toucher ?

**M. le président.** Si vous le voulez bien, nous laisserons au président de l'Assemblée nationale le soin de trancher ce point, en accord avec les présidents de groupe.

Je mets aux voix l'article unique de la proposition de résolution, modifié par l'amendement n° 1.

*(L'article unique de la proposition de résolution, ainsi modifié, est adopté.)*

**M. le président.** Je constate que le vote est acquis à l'unanimité.

7

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures, troisième séance publique :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 226, relatif à la partie législative du livre VI (nouveau) du code rural ;

M. Bernard Nayral, rapporteur au nom de la commission de la production et des échanges (rapport n° 640). (Procédure d'examen simplifiée).

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-huit heures cinquante.)*

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*

## ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

### de la 2<sup>e</sup> séance

### du mardi 3 mars 1998

#### SCRUTIN (n° 96)

*sur l'ensemble du projet de loi relatif à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile (nouvelle lecture).*

Nombre de votants .....	563
Nombre de suffrages exprimés .....	528
Majorité absolue .....	265

Pour l'adoption .....	273
Contre .....	255

L'Assemblée nationale a adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe socialiste (251) :

*Pour* : 244. – MM. Yvon **Abiven**, Maurice **Adevah-Pœuf**, Stéphane **Alaize**, Damien **Alary**, Mme Sylvie **Andrieux**, MM. Léo **Andy**, Henri d'**Attilio**, Jean-Marie **Aubron**, Jean-Marc **Ayrault**, Jean-Paul **Bacquet**, Dominique **Baert**, Jean-Pierre **Baeumler**, Jean-Pierre **Balduyck**, Jean-Pierre **Balligand**, Gérard **Bapt**, Alain **Barrau**, Claude **Bartolone**, Jacques **Bascou**, Christian **Bataille**, Jean-Claude **Bateux**, Jean-Claude **Beauchaud**, Mme Yvette **Benayoun-Nakache**, MM. Henri **Bertholet**, Eric **Besson**, Jean-Louis **Bianco**, André **Billardon**, Jean-Pierre **Blazy**, Serge **Blisko**, Patrick **Bloche**, Jean-Marie **Bockel**, Jean-Claude **Bois**, Daniel **Boisserie**, Augustin **Bonrepaux**, André **Borel**, Jean-Michel **Boucheron**, Jean-Claude **Boulard**, Didier **Boulaud**, Pierre **Bourguignon**, Christian **Bourquin**, Mme Danièle **Bousquet**, MM. Jean-Pierre **Braine**, Pierre **Brana**, Mme Frédérique **Bredin**, M. Jean-Paul **Bret**, Mme Nicole **Bricq**, MM. François **Brottes**, Marcel **Cabiddu**, Alain **Cacheux**, Jérôme **Cahuzac**, Alain **Calmat**, Jean-Christophe **Cambadelis**, André **Capet**, Thierry **Carcenac**, Christophe **Caresche**, Mme Véronique **Carrion-Bastok**, MM. Laurent **Cathala**, Bernard **Cazeneuve**, Jean-Paul **Chanteguët**, Guy-Michel **Chauveau**, Jean-Claude **Chazal**, Daniel **Chevallier**, Didier **Chouat**, Alain **Claeys**, Mme Marie-Françoise **Clergeau**, MM. Jean **Codognès**, Pierre **Cohen**, François **Colcombet**, Mme Monique **Collange**, MM. François **Cuillandre**, Jean-Claude **Daniel**, Jacky **Darne**, Camille **Darsières**, Yves **Dauge**, Mme Martine **David**, MM. Bernard **Davoine**, Philippe **Decaudin**, Marcel **Dehoux**, Michel **Delebarre**, Jean **Delobel**, François **Deluga**, Jean-Jacques **Denis**, Mme Monique **Denise**, MM. Bernard **Derosier**, Claude **Desbons**, Michel **Destot**, Paul **Dhaille**, Marc **Dolez**, François **Dosé**, René **Dosière**, Mme Brigitte **Douay**, MM. Raymond **Douyère**, Julien **Dray**, Tony **Dreyfus**, Pierre **Ducout**, Jean-Pierre **Dufau**, Jean-Louis **Dumont**, Mme Laurence **Dumont**, MM. Dominique **Dupilet**, Jean-Paul **Dupré**, Yves **Durand**, Jean-Paul **Durieux**, Philippe **Duron**, Claude **Evin**, Alain **Fabre-Pujol**, Mme Nicole **Feidt**, MM. Jean-Jacques **Filleul**, Jacques **Fleury**, Jacques **Floch**, Pierre **Forgues**, Raymond

**Forni**, Jean-Louis **Fousseret**, Michel **Françaix**, Christian **Franqueville**, Georges **Frèche**, Gérard **Fuchs**, Robert **Gaïa**, Yann **Galut**, Roland **Garrigues**, Jean-Yves **Gateaud**, Jean **Gaubert**, Mmes Catherine **Génisson**, Dominique **Gillot**, MM. Jean **Glavany**, André **Godin**, Gaëtan **Gorce**, Alain **Gouriou**, Gérard **Gouzes**, Joël **Goyheneix**, Bernard **Grasset**, Michel **Grégoire**, Mmes Odette **Grzegorzulka**, Paulette **Guinchard-Kunstler**, MM. Jacques **Guyard**, Francis **Hammel**, Mme Cécile **Helle**, MM. Edmond **Hervé**, Jacques **Heudin**, François **Hollande**, Jean-Louis **Idiart**, Mme Françoise **Imbert**, MM. Claude **Jacquot**, Maurice **Janetti**, Serge **Janquin**, Armand **Jung**, Jean-Noël **Kerdraon**, Jean-Pierre **Kucheida**, André **Labarrère**, Mme Conchita **Lacuey**, MM. Jérôme **Lambert**, François **Lamy**, Pierre-Claude **Lanfranca**, Jack **Lang**, Mme Christine **Lazerges**, MM. Gilbert **Le Bris**, Jean-Yves **Le Déaut**, Mme Claudine **Ledoux**, MM. Jean-Yves **Le Drian**, Michel **Lefait**, Jean **Le Garrec**, Jean-Marie **Le Guen**, Patrick **Lemasle**, Georges **Lemoine**, Bruno **Le Roux**, René **Leroux**, Mme Raymonde **Le Texier**, M. Michel **Liebgott**, Mme Martine **Lignières-Cassou**, MM. Gérard **Lindeberg**, François **Loncle**, Martin **Malvy**, René **Mangin**, Jean-Pierre **Marché**, Daniel **Marcovitch**, Jean-Paul **Mariot**, Mme Béatrice **Marre**, MM. Daniel **Marsin**, Marius **Masse**, Didier **Mathus**, Gilbert **Maurer**, Louis **Mermaz**, Roland **Metzinger**, Louis **Mexandeu**, Jean **Michel**, Didier **Migaud**, Mme Hélène **Mignon**, MM. Gilbert **Mitterrand**, Yvon **Montané**, Gabriel **Montcharmont**, Arnaud **Montebourg**, Henri **Nallet**, Philippe **Nauche**, Bernard **Nayral**, Henri **Nayrou**, Mme Véronique **Neiertz**, MM. Alain **Néri**, Michel **Pajon**, François **Patriat**, Christian **Paul**, Vincent **Peillon**, Germinal **Peiro**, Jean-Claude **Perez**, Mmes Marie-Françoise **Pérol-Dumont**, Geneviève **Perrin-Gaillard**, Nicole **Pery**, Annette **Peulvast-Bergeal**, Catherine **Picard**, MM. Paul **Quilès**, Alfred **Recours**, Gérard **Revol**, Mme Marie-Line **Reynaud**, M. Patrick **Rimbert**, Mme Michèle **Rivasi**, MM. Alain **Rodet**, Marcel **Rogemont**, Bernard **Roman**, Yves **Rome**, Gilbert **Roseau**, Mme Yvette **Roudy**, MM. Jean **Rouger**, René **Rouquet**, Michel **Sainte-Marie**, Mme Odile **Saugues**, MM. Bernard **Seux**, Patrick **Sève**, Henri **Sicre**, Michel **Tamaya**, Mmes Catherine **Tasca**, Christiane **Taubira-Delannon**, MM. Yves **Tavernier**, Pascal **Terrasse**, Gérard **Terrier**, Mmes Marisol **Touraine**, Odette **Trupin**, MM. Joseph **Tyrode**, Daniel **Vachez**, André **Vallini**, André **Vachez**, Michel **Vauzelle**, Michel **Vergnier**, Alain **Veyret**, Alain **Vidalies**, Jean-Claude **Viollet**, Philippe **Vuilque** et Kofi **Yamgnane**.

*Non-votant* : M. Laurent **Fabius** (président de l'Assemblée nationale).

##### Groupe R.P.R. (140) :

*Contre* : 139. – MM. Jean-Claude **Abrioux**, Bernard **Accoyer**, Mme Michèle **Alliot-Marie**, MM. René **André**, André **Angot**, Philippe **Auberger**, Pierre **Aubry**, Jean **Auclair**, Gautier **Audinot**, Mmes Martine **Aurillac**, Roselyne **Bachelot-Narquin**, MM. Edouard **Balladur**,

Jean **Bardet**, François **Baroin**, Jacques **Baumel**, Christian **Bergelin**, André **Berthol**, Léon **Bertrand**, Jean-Yves **Besselat**, Jean **Besson**, Franck **Borotra**, Bruno **Bourg-Broc**, Michel **Bouvard**, Victor **Brial**, Philippe **Briand**, Louis de **Broissia**, Michel **Buillard**, Christian **Cabal**, Gilles **Carrez**, Mme Nicole **Catala**, MM. Jean-Charles **Cavaillé**, Richard **Cazenave**, Henry **Chabert**, Jean-Paul **Charié**, Jean **Charroppin**, Philippe **Chaulet**, Olivier de **Chazeaux**, François **Cornut-Gentille**, Alain **Cousin**, Jean-Michel **Couve**, Charles **Cova**, Henri **Cuq**, Jean-Louis **Debré**, Lucien **Degauchy**, Arthur **Dehaine**, Jean-Pierre **Delalande**, Patrick **Delnatte**, Jean-Marie **Demange**, Xavier **Deniau**, Yves **Deniaud**, Patrick **Devedjian**, Eric **Doligé**, Guy **Drut**, Jean-Michel **Dubernard**, Marc **Dumoulin**, Jean-Pierre **Dupont**, Nicolas **Dupont-Aignan**, Christian **Estrosi**, Jean-Claude **Etienne**, Jean **Falala**, Jean-Michel **Ferrand**, François **Fillon**, Pierre **Frogier**, Yves **Fromion**, Robert **Galley**, Hervé **Galy-Dejean**, Henri de **Gastines**, Jean de **Gaulle**, Hervé **Gaymard**, Jean-Pierre **Giran**, Michel **Giraud**, Jacques **Godfrain**, Louis **Guédon**, Jean-Claude **Guibal**, Lucien **Guichon**, François **Guillaume**, Jean-Jacques **Guillet**, Gérard **Hamel**, Michel **Hunault**, Michel **Inchauspé**, Christian **Jacob**, Didier **Julia**, Alain **Juppé**, Jacques **Kossowski**, Jacques **Lafleur**, Robert **Lamy**, Pierre **Lasbordes**, Thierry **Lazaro**, Pierre **Lellouche**, Jean-Claude **Lemoine**, Arnaud **Lepercq**, Jacques **Limouzy**, Lionnel **Luca**, Thierry **Mariani**, Alain **Marleix**, Franck **Marlin**, Jean **Marsaudon**, Philippe **Martin**, Patrice **Martin-Lalande**, Jacques **Masdeu-Arus**, Gilbert **Meyer**, Jean-Claude **Mignon**, Charles **Miossec**, Renaud **Muselier**, Jacques **Myard**, Patrick **Ollier**, Mme Françoise de **Panafieu**, MM. Robert **Pandraud**, Jacques **Pélissard**, Dominique **Perben**, Michel **Péricard**, Pierre **Petit**, Jacques **Peyrat**, Etienne **Pinte**, Serge **Poignant**, Bernard **Pons**, Robert **Poujade**, Didier **Quentin**, Jean-Bernard **Raimond**, Jean-Luc **Reitzer**, Jean-Paul de **Rocca Serra**, Nicolas **Sarkozy**, André **Schneider**, Bernard **Schreiner**, Philippe **Séguin**, Frantz **Taittinger**, Michel **Terrot**, Jean-Claude **Thomas**, Jean **Tiberi**, Georges **Tron**, Anicet **Turinay**, Jean **Ueberschlag**, Léon **Vachet**, Jean **Valleix**, François **Vannson**, Emile **Vernaudon**, Roland **Vuil-laume**, Jean-Luc **Warsmann** et Mme Marie-Jo **Zimmermann**.

#### Groupe U.D.F. (113) :

*Contre* : 113. – MM. Jean-Pierre **Abelin**, Pierre **Albertini**, Mme Nicole **Ameline**, MM. François d'**Aubert**, Pierre-Christophe **Baguet**, Raymond **Barre**, Jacques **Barrot**, Mme Sylvia **Bassot**, MM. Dominique **Baudis**, François **Bayrou**, Jean-Louis **Bernard**, Claude **Birraux**, Jacques **Blanc**, Roland **Blum**, Mme Marie-Thérèse **Boisseau**, MM. Jean-Louis **Borloo**, Bernard **Bosson**, Mme Christine **Boutin**, MM. Loïc **Bouvard**, Jean **Briane**, Yves **Bur**, Dominique **Bussereau**, Pierre **Cardo**, Antoine **Carré**, Hervé de **Charette**, Jean-François **Chossy**, Pascal **Clément**, Georges **Colombier**, René **Couanau**, Charles de **Courson**, Yves **Coussain**, Marc-Philippe **Daubresse**, Jean-Claude **Decagny**, Francis **Delattre**, Léonce **Deprez**, Laurent **Dominati**, Renaud **Donnedieu de Vabres**, Dominique **Dord**, Philippe **Douste-Blazy**, Renaud

**Dutreil**, Charles **Ehrmann**, Alain **Ferry**, Nicolas **Forisier**, Jean-Pierre **Foucher**, Claude **Gaillard**, Gilbert **Gantier**, Claude **Gatignol**, Germain **Gengenwin**, Valéry **Giscard d'Estaing**, Claude **Goasguen**, François **Goulard**, Gérard **Grignon**, Hubert **Grimault**, Pierre **Hellier**, Michel **Herbillon**, Pierre **Hériaud**, Patrick **Herr**, Philippe **Houillon**, Mmes Anne-Marie **Idrac**, Bernadette **Isaac-Sibille**, MM. Denis **Jacquat**, Henry **Jean-Baptiste**, Jean-Jacques **Jégou**, Aimé **Kergueris**, Christian **Kert**, Marc **Laffineur**, Edouard **Landrain**, Jacques **Le Nay**, Jean-Claude **Lenoir**, Jean-Antoine **Leonetti**, François **Léotard**, Pierre **Lequiller**, Maurice **Leroy**, Roger **Lestas**, Maurice **Ligot**, François **Loos**, Alain **Madelin**, Christian **Martin**, Jean-François **Mattei**, Pierre **Méhaignerie**, Michel **Meylan**, Pierre **Micaux**, Charles **Millon**, Mme Louise **Moreau**, MM. Jean-Marie **Morisset**, Alain **Moyne-Bressand**, Yves **Nicolin**, Arthur **Paecht**, Dominique **Pailié**, Paul **Patriarche**, Bernard **Perrut**, Henri **Plagnol**, Ladislav **Poniatowski**, Jean-Luc **Préel**, Jean **Proriol**, Marc **Reymann**, Jean **Rigaud**, Jean **Roatta**, Gilles de **Robien**, François **Rochebloine**, José **Rossi**, Rudy **Salles**, André **Santini**, Joël **Sarlot**, François **Sauvadet**, Jean-Pierre **Soisson**, Guy **Teissier**, Philippe **Vasseur**, Michel **Voisin**, Gérard **Voisin**, Jean-Jacques **Weber**, Pierre-André **Wiltzer** et Adrien **Zeller**.

#### Groupe communiste (36) :

*Pour* : 1. – M. Jean-Pierre **Brard**

*Abstentions* : 35. – MM. François **Asensi**, Gilbert **Biessy**, Claude **Billard**, Bernard **Birsinger**, Alain **Bocquet**, Patrick **Braouezec**, Jacques **Brunhes**, Patrice **Carvalho**, Alain **Clary**, Christian **Cuvilliez**, René **Dutin**, Daniel **Feurtet**, Mme Jacqueline **Fraysse**, MM. André **Gerin**, Pierre **Goldberg**, Maxime **Gremetz**, Georges **Hage**, Guy **Hermier**, Robert **Hue**, Mmes Muguette **Jacquaint**, Janine **Jambu**, MM. André **Lajoinie**, Jean-Claude **Lefort**, Patrick **Leroy**, Félix **Leyzour**, François **Liberti**, Patrick **Malavieille**, Roger **Mei**, Ernest **Moutoussamy**, Bernard **Outin**, Daniel **Paul**, Jean-Claude **Sandrier**, Jean **Tardito**, Michel **Vaxès** et Jean **Vila**.

#### Groupe Radical, Citoyen et Vert (33) :

*Pour* : 28. – M. André **Aschieri**, Mme Huguette **Bello**, MM. Pierre **Carassus**, Roland **Carraz**, Gérard **Charasse**, Bernard **Charles**, Michel **Crépeau**, Jean-Pierre **Defontaine**, Jacques **Desallangre**, Roger **Franzoni**, Elie **Hoarau**, Claude **Hoarau**, Robert **Honde**, François **Huwart**, Guy **Lengagne**, Alfred **Marie-Jeanne**, Mme Gilberte **Marin-Moskovitz**, MM. Jean-Pierre **Michel**, Jean-Paul **Nunzi**, Jean **Pontier**, Jacques **Rebillard**, Jean **Rigal**, Georges **Sarre**, Gérard **Saumade**, Roger-Gérard **Schwartzberg**, Michel **Suchod**, Alain **Tourret** et Aloyse **Warhouver**.

#### Non-inscrits (3).

*Contre* : 3. – MM. Dominique **Caillaud**, André **Thien Ah Koon** et Philippe de **Villiers**.









